

# L'INFORMATEUR



## Corse Nouvelle

Journal du 12  
au 18 juin 2009

1€

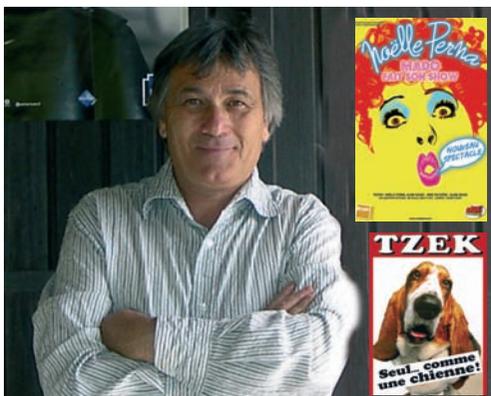
Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

N° 6269 - 58<sup>ème</sup> année

INTERVIEW

## FRANCOIS ALFONSI

*“L'avenir  
de la Corse  
au sein  
d'une Europe  
qui s'appuie sur  
une reconversion  
écologique de  
l'économie”*



### SPECTACLES

Mini festival de l'humour et heureux début de saison culturelle à Biguglia, avec l'ACLB



### LINGUA

1<sup>ère</sup> édition du "Premiu Orezza di literatura" et 1<sup>er</sup> prix pour Ghjambatti Giacconi



### ATHLÉTISME

Des Championnats de Corse de haute tenue au Complexe sportif de Montesoro

# CALVI JAZZ FESTIVAL

## Plus de cent artistes présents

*Une soirée jazz corse, une soirée cubaine, une soirée hommage à James Brown, une soirée manouche... Du 23 au 28 juin prochains, pas moins de cent artistes vont défiler sur la scène du Calvi Jazz Festival. Une manifestation qui réussit à réunir la nouvelle génération et les valeurs sûres du Jazz : une programmation toujours exceptionnelle qui offre chaque année son lot de surprises !*

**D**u 23 au 28 juin, rendez-vous est donc pris pour une édition de «**Jazz Calvi Festival**» qui s'inscrit dans la droite lignée des années précédentes. Pour **René Caumer**, président du festival, l'édition 2009 est pleine de promesses : «*Cette vingt-deuxième édition verra toujours Calvi investie par une centaine de jazzmen uniquement ici pour "le fun", comme ils disent. A 80% ils ont entre 20 et 35 ans, ils sont les forces vives du jazz et, tous, ce qu'on appelle des pointures.*»

Mercredi 24 juin, l'ancienne et la jeune génération vont se retrouver sur scène pour un vibrant hommage à **John Coltrane**. Pour honorer la mémoire de celui qui est considéré comme un «*maître*» par les saxophonistes du monde entier, les organisateurs ont donné carte blanche à un de ses disciples arméniens, **Alexis Avakian**. Celui-ci va diriger un sextet de jeunes passionnés <sup>(2)</sup> : «**The Blue Train Sextet**».

Le lendemain, changement de style avec une soirée spéciale «**Hard Bop**». Cette formation franco-italienne a su réunir les meilleurs artistes de **Hard Pop** de chaque pays pour former le quartet «**Woman's Perfume Quartet**». Ils viennent à Calvi présenter leur dernier album qui vient juste de paraître.

Vendredi, ambiance «*caliente*» avec la soirée cubaine. Les membres du groupe «**Nelson Palacios y su reparto Changüi**» vont faire monter la température de la cité cal-

vaise grâce au rythme effréné de la salsa...

Un grand voyage en perspective !

Le samedi soir est dédié à une légende du Jazz : **James Brown**. Un concert qui fait déjà saliver **René Caumer** : «*Celui de samedi soir est une création spéciale Calvi Jazz Festival. Le gang de notre ami et fantastique bassiste Dan Roméo va nous raconter la joie de jouer à Calvi.*» Car il faut le savoir, le «**Gang de Dan Roméo**» a été créé tout spécialement pour **Calvi**. Composé d'une dizaine d'artistes éclectiques <sup>(4)</sup>, le groupe va donner le meilleur de lui-même en hommage au grand Mister Brown.

### Un festival décalé à la fin juin

Le festival de jazz de Calvi n'aurait pas la même saveur sans sa soirée de clôture dédiée au Jazz manouche. Cette année, les



organisateurs ont choisi de mettre en lumière le groupe «**The Swing "Manouche" Quartet**» qui a déjà conquis **René Caumer** : «*Ce quartet vit la musique gipsy avec un amour, un désir, une générosité qui enchantent et installent un souffle magique à la mémoire de Django Reinhardt.*»

Les adeptes du festival auront noté que l'édition 2009 a décalé ses dates de quelques semaines par rapport aux années précédentes. Un changement qui peut sembler mineur mais qui n'est pas sans donner quelques sueurs froides au Président du festival : «*A cette date échapperons-nous aux emportements de la météo ? C'est entendu : il fait tout le temps très beau à Calvi ; sauf qu'en juin il y a toujours une semaine où il ne fait pas beau du tout. Où se situe-t-elle cette sacrée semaine qui nous fit tant de misères en 2007 et 2008 à la mi-juin ? Bien malin qui saurait le prédire mais j'ai bien volontiers, pour cette année, cédé aux prophéties des membres de mon équipe qui pensent que nous serons à l'abri aux derniers jours de juin.*» Une prophétie à laquelle s'associe l'Informateur Corse...

<sup>(1)</sup> Franck Agostini (claviers), Pascal Barat (guitare), Stéphanie Barat (voix), Fabrice Cubells (saxophone), Antoinette d'Angeli (voix), Gery de Stabenrath (saxophone), Jean-Noël Guglielmacci (basse), Thierry Lupetti (trompette), Etienne Millie (percussions), Fred Nello (batterie), Jacques Nobili (trombone), Thierry Sclavo (voix, saxophone).

<sup>(2)</sup> Alexis Avakian (saxophone), Benjamin Lecourt (batterie), Fabien Mary (trompette), Philippe Renault (trombone), Sylvain Romano (contrebasse), Vincent Strazzieri (piano).

<sup>(3)</sup> Dominique Di Piazza (basse), Antonio Farao (piano), Ferdinando Farao (batterie), Olivier Temime (saxophone).

<sup>(4)</sup> Olivier Bodson (trompette), Onika Meugens-Henderson (voix), Robin Notte (piano), Alain Pali-seul (trombone), Christophe Panzani (saxophone), Frédéric Peters (technique), Arnauld Renaville (batterie), Giovanni Rizzuto (guitare), Daniel Romeo (basse), James Scopley (voix).

Infos pratiques [www.calvi-jazz-festival.com](http://www.calvi-jazz-festival.com).



Photos : Véronique Guillian

### Des jazzmen de talent

De jeunes talents mais également des artistes reconnus, voilà la recette magique du festival. Tous vont se succéder pendant une semaine, que ce soit sur la grande scène au pied des remparts ou lors des deux concerts quotidiens et gratuits de 18 heures (un à l'amphithéâtre et l'autre à l'**Oratoire**). Traditionnellement, le festival ouvre avec les jazzmen corses et clôt avec les musiciens manouches, et l'édition 2009 ne faillit pas à la règle. La soirée d'ouverture du 23 juin est donc dédiée au jazz insulaire avec «**U Calvi Rhythm & Blues Squadra**». **Franck Agostini** a réuni autour de lui onze complices en **Rhythm & Blues** <sup>(1)</sup>. Composée de deux femmes et de dix hommes, cette formation va offrir une version toute personnelle de sa vision de la Soul version «**AOC Balagne**».

## Entre nous

Par Pierre Bartoli



## AU SOMMAIRE



4

### Interview

François Alfonsi, nouveau député européen, élu sous la bannière d'Europe Ecologie, arrivée en 2<sup>de</sup> position dans le Sud-Est et en Corse, après l'UMP

6 **D'un mercredi à l'autre** : toute l'actualité insulaire en bref sur 7 jours

8 **Paesi di Corsica** : Pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages

### 10 Rendez-vous

L'Association Culture et Loisirs Bigugliais ouvre la saison dans la bonne humeur, avec son mini-festival du rire et Tzek et Noëlle Perna à l'affiche les 8 et 9 juillet à Biguglia



10 **Marque-Page** : de quelques lectures à partager entre amoureux des beaux livres

23 **A savoir** : rendez-vous avec les Premières Assises du monde rural, le 10 juillet à Corte

**L**a preuve est faite ! L'antisarkozysme n'a pas payé ! Les médias en auront été pour leurs frais. La manipulation bayrouiste s'est effondrée comme s'est effilochée au fil des réalités une certaine Ségolenomania ! Le monde politique de Besancenot à Montebourg trouvera matière, dans les résultats du scrutin du 7 juin 2009, à réfléchir quant à l'écho «dans la France profonde» de leurs vitupérations, en lieu et place d'un programme crédible de gouvernement !

Le Président de la République a raison de poursuivre, quant à lui, les réformes nécessaires, pour adapter la France au monde d'aujourd'hui et de demain.

Devraient aussi se remettre en cause tous les aboyeurs professionnels, adeptes de l'asphalte et du slogan facile, comme tous les surfeurs sur les mécontentements légitimes, exacerbés et battus en neige par les corporatistes de tout poil, en mal de propositions.

Il faut que notre pays apprenne le respect des différences d'opinions comme celui des personnalités.

Sortir du schéma réducteur de la guillotine pour qui ne pense pas comme soi-même et créer le réflexe vers l'intérêt général sont les voies indispensables conduisant à une France en paix tournée vers les changements utiles et nécessaires au retour de la prospérité pour tous.

La guerre civile, à quelque niveau qu'elle se pratique, ne profite jamais au peuple mais seulement à une «nomenclatura».

«L'anti...» doit céder la place au débat démocratique et l'opposition se grandira en jouant à fond son rôle de contre-proposition quand il le faut, dans une France apaisée et au travail dans tous les domaines.

**L**a Corse aura un représentant au Parlement Européen avec François Alfonsi.

Une ouverture pour la Corse pleine de promesses.

La famille «nationaliste» tient là le mandat électoral qui lui permettra de démontrer sa capacité à porter la Corse sur la scène européenne avec une plus grande efficacité.

Le jeu de la démocratie s'est développé dans ce sens. Je salue cette élection avec l'espoir de voir, en Corse, le débat quant à son meilleur devenir, lui aussi plus apaisé !

## À MÉDITER

Je t'aime non seulement pour ce que tu es mais pour ce que je suis quand nous sommes ensemble.

Roy Croft

## ANNONCES LÉGALES

**Créations, constitutions, modifications, appels d'offres, ventes aux enchères, toute l'actualité économique de la Corse.**

### DIRECTION, RÉDACTION ET PUBLICITÉ

1 rue Miot - BP 213 - 20293 Bastia Cedex  
Tel : 04 95 32 04 40 - Fax : 04 95 32 02 38  
e-mail : redaction@informateurcorse.com  
Site web : [www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

Service Annonces Légales : 04 95 32 89 92  
e-mail : al@informateurcorse.com

### DIRECTEUR DE PUBLICATION

Pierre Bartoli : 04 95 32 89 98

FONDATEUR : Louis Rioni +

SECRÉTAIRE HONORAIRE : Angèle Venturini

RÉDACTION : 04 95 32 89 90

COMPTABILITÉ, ARCHIVES ET

ABONNEMENTS : 04 95 32 04 40

Commission paritaire : n° 0309 | 88773

IMPRESSON : AZ Diffusion - Lot Freymouth -  
Lieu-dit Pastoreccia - 20 600 Bastia

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957)

Prix HT de la ligne d'annonce légale :

Haute-Corse et Corse du Sud : 3,79 Euros HT (calibrage de filet à filet fixé par arrêté préfectoral)

# FRANÇOIS ALFONSI

Ce nationaliste qui (re)met la Corse sur le chemin de l'Europe



**N**'en déplaise aux sondages qui ne la donnaient pas dans le tiercé de tête, Europe Ecologie a créé la surprise lors de ces élections du 7 juin très peu attendues (l'abstention, elle, n'a pas trahi les prévisions), en prenant au niveau national la troisième position, à bonne distance du leader, l'UMP, mais dans un coude à coude avec le PS, tandis que dans la circonscription du Grand Sud Est, elle faisait mieux encore en prenant la seconde place et qu'en Corse, elle réduisait encore l'écart avec la liste menée par Françoise Grossetête, avec 23,99 % des voix (contre 27,38% pour l'UMP). Des résultats qui ont donc profité à

François Alfonsi. Second, au nom de la Fédération Régions et Peuples Solidaires, sur la liste de Michèle Rivasi, celui-ci occupera donc, désormais, un siège à Strasbourg au sein du groupe Alliance libre européenne-Verts que préside Daniel Cohn-Bendit. 10 ans après la fin d'un mandat similaire pour Jean Biaggioni, et pas moins de 20 ans après l'arrivée de Max Simeoni au Parlement Européen, rencontre avec notre nouvel euro-député qui, par ailleurs, est aussi porte-parole du PNC, parti appartenant au courant du nationalisme dit "modéré", lequel s'affirme comme une force politique montante, forcément en lice pour les prochaines territoriales.

**François Alfonsi, Europe Ecologie vient de faire une très belle élection. Comment expliquez-vous ce succès, encore plus flagrant en Corse et tout particulièrement à Porto-Vecchio, où votre liste est passée devant celle de l'UMP ? On a notamment évoqué le travail de fond accompli par Jean-Christophe Angelini...**

Il y a eu aussi l'appui des associations de défense de l'environnement et des Verts. Par ailleurs, il y a le fait que nous avons mené une campagne sur l'avenir de la Corse en Europe, et c'était le message, je pense, que beaucoup de Corses attendaient.

**► La grande majorité d'entre eux ne se sont pourtant pas rendus aux urnes. Face à ceux qui évoquent l'abstention pour relativiser votre succès, que répondez-vous ?**

Je dirais d'abord qu'à contre-courant de ce qui s'est passé en France en général, l'abstention en Corse est plus faible en 2009 qu'en 2004. Donc, il y a un petit mouvement inverse qui est intéressant à noter. Ensuite, je pense que l'abstention pour les élections

européennes est un phénomène qui ne date pas d'aujourd'hui et qui tient à la fois à l'éloignement des citoyens par rapport aux enjeux européens et à une volonté politique de la part des **Etats** et des **Gouvernements** de minorer le **Parlement Européen**. Il n'y a qu'à examiner le mode de scrutin : il ne facilite pas la compréhension du citoyen. Des mécaniques abstentionnistes existent aussi via des campagnes d'opinion et l'on essaie de faire endosser à l'**Europe** toutes les turpitudes des **Etats** – ce qui se passe en **France** valant pour tous les **Etats d'Europe**. C'est ce que j'essaie de faire comprendre en prenant pour exemple le coupage du vin rosé qui fut une initiative des pays viticoles et pas du tout une initiative de la **Commission**. Là, l'**Europe** a été mise en accusation, alors qu'elle s'est révélée un pare-feu très intéressant pour éviter à une pratique de ce genre de devenir courante. Je pense donc qu'il y a quelque part, consciente ou inconsciente, une volonté de conforter la prééminence des **Parlements nationaux** sur le **Parlement européen** en sapant la légitimité de celui-ci par une sorte d'abstention organisée.

**► N'y a-t-il pas aussi pour les Corses le réel sentiment que l'Europe est loin, très loin ... ?**

Quand on porte le débat devant un public et que l'on fait réellement campagne, on ne rencontre pas le désintérêt que l'on dit. Ce que l'on constate et que l'on recueille, ce sont beaucoup d'interrogations. Maintenant, il est évident, aussi, que les élections européennes n'ont pas derrière elles, comme les municipales, 200 ans de tradition. Ajoutons à cela, comme je l'ai dit, que l'on a compliqué le jeu des procédures électorales. En somme, on fait tout pour que les gens se désintéressent de l'**Europe**.

**► Les journaux ont également parlé, vous concernant, d'un succès davantage remporté par l'écologiste que par le nationaliste...**

Quand l'écologie était présente dans un scrutin comme celui d'il y a 6 ans, elle avait fait en **Corse** un score nettement inférieur à la moyenne de la circonscription. Il se trouve que nous avons fait, quant à nous, un score très nettement supérieur à la moyenne de la circonscription. Alors, c'est vrai que le score



Michèle Rivasi, tête de liste Sud Est Europe Ecologie

global de l'écologie politique est haut, mais pour bien connaître l'électorat, je peux vous assurer que notre score en **Corse** montre bien qu'il y a une grosse partie de l'électorat nationaliste qui s'est mobilisée autour de ma candidature.

► **Vous présentez l'Europe comme une alternative face au problème corse. Est-ce LA solution ?**

Il n'y en a pas de toute faite. Je dis simplement que la résolution des problèmes passe par là. C'est un chemin pour arriver à une solution, laquelle mettra tous les partenaires autour de la table, y compris la **France**. Dans le face à face, on n'arrive pas à déga-ger les compromis. On le voit : depuis 30 ans on fait du sur place. Pour en sortir, il faut prendre le chemin de l'**Europe**, des exemples qu'elle donne au travers d'autres pays et des valeurs qu'elle porte comme celle de la diversité.

► **Comment comptez-vous, personnellement, changer la donne ? Sur quel dossier allez-vous vous engager en priorité ? Vous parlez volontiers du GALSI...**



Daniel Cohn-Bendit, figure de proue d'Europe Ecologie

C'est le plus urgent, dans la mesure où une décision sera à prendre très rapidement. L'**Etat français** fait aujourd'hui preuve de beaucoup de réticences quant à ce projet qui présente un intérêt majeur pour la **Corse**. L'ouverture d'une tribune au niveau du **Parlement européen** va nous permettre de renforcer la position de ceux qui revendiquent – et en **Corse** ils font l'unanimité – la réalisation de cet équipement énergétique.

► **Dans le cadre du "Bruxelles de l'emploi" qu'Europe Ecologie propose (avec, en perspective "la création de 10 millions d'emplois verts en Europe sur 5 ans"), quelle place tient la Corse ? Y a-t-il des objectifs quantifiés pour l'île ?**

L'idée est de convertir écologiquement l'économie via d'autres emplois que, par exemple, les dizaines de milliers d'emplois liés à la production annuelle d'un parc automobile aujourd'hui remis en cause par la réalité de l'effet de serre, les cours du pétrole, etc. Ces nouveaux emplois ce sont des emplois "verts" liés notamment aux économies d'énergie, aux énergies renouvelables, à l'entretien du patrimoine... Emplois que l'**Europe** se doit d'aider et de développer. La **Corse** étant, par définition, un endroit où ce genre d'emplois a beaucoup de perspectives, je pense qu'elle bénéficiera directement de cette aide. Il est beaucoup plus facile de localiser en **Corse** des emplois autour de la protection de l'environnement que des emplois autour de l'industrie automobile !



José Bové, autre représentant d'Europe Ecologie

► **Mais pouvez-vous évaluer, en termes de création d'emplois, ce que cela représente ?**

Franchement, je n'ai pas procédé à cette évaluation. Mais sur le bassin de la **Corse** qui représente environ 100 000 emplois et dans les 11 000 chômeurs, je pense que ce-la peut faire beaucoup.

► **Quelle est votre propre définition du "développement soutenable" tel qu'il pourrait s'appliquer dans l'île ?**

Il s'agit d'abord d'une question de compatibilité avec nos ressources et avec la protection de notre patrimoine. Dans le cadre de notre industrie touristique, il nous faut définir un tourisme soutenable, c'est-à-dire un tourisme qui, en termes quantitatifs et qualita-

tifs, s'adapte à l'économie du peuple corse et non à la valorisation des capitaux des fonds de pension. Aujourd'hui, il est certain que la **Corse** n'a rien à craindre de l'industrie minière - elle n'est pas la **Nouvelle Calédonie** -, mais elle a à craindre un certain nombre de spéculations touristiques qui peuvent venir avec des initiatives qui sont totalement déconnectées de ce qu'est un développement durable. Le modèle de développement soutenable que nous prô-nons vaut aussi bien pour l'agriculture : une agriculture de terroir et de produits spéci-fiques (avec, autant que faire se peut, des moyens biologiques), une agriculture à défendre dans le cadre de la renégociation de la **PAC**.

► **Depuis votre engagement au sein du comité anti-Vaziu en 1978, comment avez-vous vu les choses évoluer en termes d'écologie ? Pensez-vous les Corses prêts à cette "reconversion écologique de l'économie" dont vous ne cessez de parler ?**

Comme tous les **Euro-péens**, il faudra bien qu'ils s'y mettent. Etre **Européen** ouvre des

droits et implique des devoirs dont celui d'être un citoyen responsable. Et il n'y a pas, aujourd'hui, de citoyen responsable qui ne soit pas, aussi, écologiquement respon-sable. Donc, il y a un certain nombre d'habi-tudes de vie qui vont être introduites pro-gressivement dans les sociétés – ce qui a commencé, notamment en matière de traite-ment des déchets dans le **Nord de l'Europe** ou encore en **Sardaigne**. C'est une question de politique : il faut que les sociétés s'orga-nisent à travers des investissements, des règlements, des circulaires, mais aussi à tra-vers l'éducation des enfants et des adultes pour arriver à des objectifs dont celui d'une empreinte écologique minimum sur la société.

► **Votre première journée officielle en tant que député européen, c'est pour quand ?**

L'ouverture officielle du **Parlement**, m'a-t-on dit, aura lieu le 14 juillet. Par ailleurs, nous devrions être tous convoqués dès la semai-ne prochaine à **Bruxelles** pour faire un point sur les appartenances de groupe, etc. Ce n'est qu'à la mi-juillet que nous serons offi-ciellement proclamés pour succéder à ceux qui arrivent en fin de mandat.

## PARCOURS D'UN MILITANT CORSE NATIO ET ÉCOLO

François Alfonsi est ingénieur à l'ADEME. Entré en politique en 1978, comme animateur du comité Anti Vaziu, aux côtés de Norbert Laredo (également sur la liste d'Europe Ecologie en 2009 en tant que candidat d'I Verdi Corsi), il a été élu territorial de 1987 à 1998, représentant alors à l'Assemblée de Corse le mouvement autonomiste de l'UPC. Maire d'Osani depuis 2002, où il s'est attelé à une lourde tâche environnementale (via la réserve naturelle de Scandola et la marine de Girolata), il est également porte-parole du PNC.

## L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 3 JUIN

### Inscriptions sauvages à Piana

Les tags à connotation nationaliste retrouvés sur les murs du village de **Piana** (habitations et bâtiments publics) suscitent émotions et réactions, tant de la part de la population que des élus locaux. Le Maire de la commune, **Aline Catellani**, porte plainte.

### Yvan Colonna contre Nicolas Sarkozy

Le **Tribunal de Grande Instance de Paris** examine les poursuites intentées au civil par **Yvan Colonna** contre **Nicolas Sarkozy** pour atteinte à la présomption d'innocence. Ayant décidé de ne pas juger l'affaire sur le fond - la représentante du parquet souhaitant que le tribunal réserve son jugement tant que **Nicolas Sarkozy** est président de la république, ceci au motif de l'article 67 de la constitution de 1958 sur l'immunité du chef de l'Etat pendant la durée de son mandat -, il se prononcera sur le sursis à statuer demandé par les avocats du **Président de la République**, le 8 juillet prochain.

### Tensions lors de l'AG de la FDSEA de Corse du Sud

C'est au **lycée agricole de Sartène** que se tient, dans une ambiance plus que tendue, l'AG de la **FDSEA de Corse du Sud**. Entre le représentant du syndicat de la **Corse du Sud**, **Noël Roghi**, et **Dominique Livrelli**, Président des jeunes agriculteurs (CDJA), l'affrontement verbal sera très vif.

### Affaire Clavier : le procès en appel



Les 10 nationalistes ayant occupé fin août 2008 le jardin de l'acteur sont jugés en appel. Au cours de l'audience, tandis que la défense plaide la relaxe, l'avocat général, pour qui la violation de domicile et les voies de fait sont caractérisées, requiert 1500 euros d'amende contre les militants poursuivis. La date du délibéré sera fixée au 1er juillet 2009.

JEUDI 4 JUIN

### Interpellation d'Alain Orsoni

Le Président de l'**ACA** (ayant fait l'objet d'une tentative d'assassinat au mois de septembre dernier) et une dizaine de personnes de son entourage sont interpellés, mis en garde à vue et entendus au **Commissariat d'Ajaccio** dans le cadre de l'assassinat de **Thierry Castola** (dont le père, **Francis Castola**, avait été assassiné lui aussi en 2005 à **Ajaccio**), commis le 3 janvier à **Bastelicaccia**. L'ancien leader du **MPA** sera rapidement transféré à **Marseille** dans les locaux de la juridiction interrégionale spécialisée, en compagnie de 3 autres personnes. Les soupçons portent sur une association de malfaiteurs en vue de commettre un meurtre en bande organisée.

### L'ADN de Francis Mariani retrouvé sur le lieu d'un crime

Les médias font état d'une découverte sur la scène de l'assassinat de **Jean-Claude Tasso**, commis à **Marseille** en 2008 et non élucidé : celle de l'ADN de **Francis Mariani**, ancien membre de la **Brise de Mer**, lui-même retrouvé mort après l'explosion d'un hangar à **Antisanti**.

### Meurtre à Alata

En soirée, **Pierre Manzaggi**, propriétaire de deux bars ajacciens, est la cible d'un tireur embusqué. Atteint d'une balle en plein thorax, il décède dans la nuit, peu après son arrivée à l'hôpital d'**Ajaccio**. La victime était connue des services de police pour des faits de port d'arme et de recel qui remontent à l'année 2000. L'autopsie révélera que l'arme utilisée n'est pas du même calibre que celle qui a tué **Thierry Castola**.



Ayant refusé la 5<sup>ème</sup> place qui lui était proposée sur la liste UMP, **Stéphanie Grimaldi** rate un mandat d'eurodéputé

VENDREDI 5 JUIN

### Championnat scolaire d'échecs

3000 enfants, 25000 parties, 1500 échiquiers : ces chiffres sont ceux du 10<sup>ème</sup> championnat scolaire de **Haute-Corse** (le plus grand tournoi de masse organisé en Europe) se tenant sur la place **Saint Nicolas**, à **Bastia**, sous l'égide de la **Ligue Corse d'échecs**.





François Alfonsi, devenu Député Européen à la faveur du score d'Europe Ecologie

DIMANCHE 7 JUIN

## ÉLECTIONS EUROPÉENNES

La France doit élire les 72 députés qui la représenteront au **Parlement européen**, dont 13 pour la région **Sud-Est** comprenant la **Corse**, laquelle compte 214 000 inscrits (un peu plus de 98 000 en **Corse-du-Sud** et 116 000 en **Haute-Corse**). Les résultats seront connus à compter de 22 heures. Outre l'**UMP** arrivé en tête, **François Alfonsi**, deuxième sur la liste **Europe Ecologie** conduite dans le **Sud Est** par **Michèle Rivasi**, en ressortira comme le grand gagnant, puisque seul Corse à être élu au **Parlement Européen**. Dans la circonscription, la liste de l'**UMP** remporte donc 5 sièges, **Europe Ecologie** 3, le **PS** 2, le **FN** 1, le **Modem** 1 et le **Front de Gauche** 1. En **Corse**, la liste **UMP** arrive également en première position (27,38 % des voix), les écologistes en seconde position (23,99 %, soit 7 points de plus qu'au niveau de la circonscription), les socialistes en troisième position (12,96 %, soit deux fois moins qu'en 2004), le front de gauche en 4<sup>ème</sup> (9,44 %) et le **NPA**, en 5<sup>ème</sup> (7,5%). Le taux d'abstention aura atteint les 70 %, soit 10 points de plus qu'au niveau national.

SAMEDI 6 JUIN

### Rassemblement devant la Base aérienne de Ventiseri

À l'appel du **Collectif Basta Cusi**, une manifestation réunissant environ 150 personnes, dont le conseiller général et maire de **Ventiseri**, le maire de **Linguizetta**, l'adjoint au maire d'**Aleria**, ainsi qu'**Alain Mosconi**, se tient dans le calme devant la **Base Aérienne de Ventiseri**. Son objet : dénoncer les nuisances sonores provoquées par les vols des avions de chasse. Les riverains attendent du commandant de la base, que les élus avaient rencontré quelques jours auparavant, qu'il tienne ses promesses puisque ont été annoncés un réaménagement des campagnes de tir en 2010 (celles devant être concentrées entre la fin janvier et la mi mai) ainsi qu'un nouveau plan de vol permettant d'éviter le survol de l'école de **Linguizetta**.

### Grande épreuve de motonautisme à Porto-vecchio

Le championnat du monde d'**Aquabike** bat son plein, mettant en lice une centaine de concurrents. Une délégation chinoise est présente.



MARDI 9 JUIN

### Rassemblement de militants nationalistes devant le Commissariat de Bastia

À l'appel du Comité Anti-Répression de **Corsica Libera**, d'**A Chjama Naziunale** et de la **Ghjuventu Indipendentista**, un rassemblement est organisé en soirée devant le commissariat de **Bastia** afin de soutenir les douze personnes interpellées (pour la plupart de jeunes gens, lycéens ou étudiants) dans la matinée dans les régions bastiaise, ajaccienne et cortenaise dans le cadre d'une enquête sur des incidents survenus lors de la manifestation nationaliste, le 4 avril dernier à **Bastia**.

### Tentative d'homicide à Bonifacio

Un serveur de bar est blessé au thorax par deux balles tirées par un client avec qui il a eu une altercation impliquant deux autres personnes.

LUNDI 8 JUIN

### Mise en examen d'Alain Orsoni

**Alain Orsoni** est présenté au juge d'instruction de **Marseille**, **Thierry Choquet**, chargé des dossiers relatifs aux assassinats commis dans le "milieu" insulaire depuis le début de l'année. Il nie les faits qui lui sont reprochés, précisant, selon son avocat, **M<sup>e</sup> Sollacaro**, que le soir du meurtre, il se trouvait au stade **François Coty** où l'**ACA** disputait un match de coupe de France. **Alain Orsoni** ainsi que 2 autres personnes, **José Scanu** et **Jean-Baptiste Ottavi**, sont mis en examen : le premier pour "complicité de meurtre commis en bande organisée" et de "menace de mort sous condition" association de malfaiteurs et complicité d'assassinat; les autres pour "meurtre en bande organisée, ainsi que détention d'armes et de munitions".

**MONACCIA D'AULLÈNE : Rentrée scolaire**

Les inscriptions ou les réinscriptions pour la rentrée scolaire 2009, pour les enfants nés en 2006 et ceux qui sont nés en début d'année 2007, se font jusqu'au 15 juin auprès du délégué aux affaires scolaires de 8 heures à 9 heures à l'école. Les documents à fournir sont les suivants : original du livret de famille et copie des feuillets père, mère et enfants à scolariser, carnet de santé à jour, certificat médical d'aptitude pour une première inscription, original du certificat de radiation en cas de changement d'établissement.

**Et cantine scolaire**

L'inscription ou la réinscription à la cantine scolaire et à la garderie se fait également jusqu'au 15 juin auprès du délégué aux affaires scolaires, de 8 heures à 9 heures à l'école.

**GROSSETO-PRUGNA : Ouverture du nouveau réfectoire**

La dernière rentrée scolaire n'a pas permis d'accueillir tous les enfants qui voulaient déjeuner à l'école. Pour leur permettre de bénéficier du service de cantine scolaire, les bureaux municipaux ont décidé de rénover et de réorganiser les locaux en y adjoignant un second réfectoire pour séparer les enfants par tranches d'âge. Le service du **Sivom des écoles** se tient à la disposition des parents afin de valider les demandes en attente.

**CALENZANA : Dernières places au centre de loisirs sans hébergement**

Le Centre de Loisirs sans Hébergement "E Pieve d'Olmie e di Pinu" accueille les enfants de la micro-région à partir de l'âge de 3 ans. Quelques places sont encore disponibles pour les retardataires qui devront se manifester avant le 15 juin en se présentant à la mairie de **Calenzana, Moncale, Zilia, ou Montegrosso**. L'équipe d'animation a choisi cet été le thème de la nature et de l'environnement. Des animateurs qualifiés et des intervenants extérieurs auront la charge des ateliers en partenariat avec les associations "Bio-Diversité", "I Sbulca mare", "Les petits débrouillards", "Contact", "Le cercle équestre de Balagne". Des sorties et des fêtes sont aussi au programme.

**ISOLACCIO : Accueil de loisirs sans hébergement**

L'accueil de loisirs sans hébergement de l'association familiale du **Fium'Altu** concerne les enfants de **Folleli** et des environs : **Talasanu, Taglio, Isolaccio**, etc. Des activités seront proposées aux enfants âgés de 4 à 14 ans : atelier manuel, atelier jardinage, atelier BD, tennis, baignade, voile, optimiste, catamaran, accro-branche, rivière, un séjour camping de 3 jours les 29, 30, 31 juillet (randonnée kayak et baignade). Pour obtenir plus de renseignements et inscrire vos enfants, téléphonez au **04 95 36 89 28**.

**SANT'ANTONINO : Débroussaillage**

Lors que, dans certains villages, le débroussaillage doit être effectué avant le 30 juin, la commune de **Sant'Antonino** vous informe que sur le territoire communal la date de fin des travaux est avancée au 15 juin. Comme dans les autres villages de **Corse** la débroussailluse devra être passée dans un rayon de 50 mètres autour des habitations et de leurs dépendances.

**CERVIONI : Challenge Pierre-Paul Casalonga**

Le week-end des 13 et 14 juin, à **Cervioni**, le club de football en salle organise la deuxième édition du challenge de football en salle **Pierre-Paul Casalonga**, au **Cosco** de **Cervioni-Valle di Campuloru**. Les équipes de 4 joueurs et un gardien devront acquiescer un droit d'entrée de 70 euros. Il est possible de désigner également 2 remplaçants. **Contact et inscription : 06 83 51 48 25**.

**ANTISANTI :****A Buttega**

Les nouvelles toiles du peintre **Ribellu** sont exposées pour l'été dans la "**buttega**"

du village. Des peintures à l'huile, des aquarelles, et des encres de chine composent son univers. L'atelier d'art et d'artisanat propose aussi de nombreux objets pleins de charme. Un gîte trois étoiles permet de rencontrer le peintre et de dormir sous son toit.

Site : [www.abuttega.com](http://www.abuttega.com)

Téléphone : **06 81 44 16 81**.

**SARI-SOLENZARA :****Rues piétonnes**

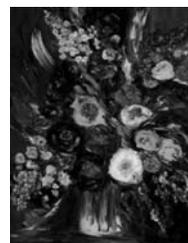
L'association des commerçants de **Sari-Solenzara** vous informe de la reprise des activités des rues piétonnes dans le village dès le 21 juin puis tous les mercredis soirs. Les artisans et animateurs de rues (cracheurs de feu, danseurs, chanteurs...) doivent contacter les organisateurs afin de soumettre leur candidature et les animateurs de l'année précédente doivent confirmer leur présence.

**CAURO :****Journée artisanale**

Le 20 juin, l'ASRC organise une journée artisanale pour les artisans des quatre coins de la Corse. Les inscriptions se prennent par téléphone au **06 83 43 46 21** ou au **04 95 28 40 89**. Le prix d'un stand pour les exposants est fixé à 15 €.

**OLETTA :****Atelier du peintre Catherine Jouck**

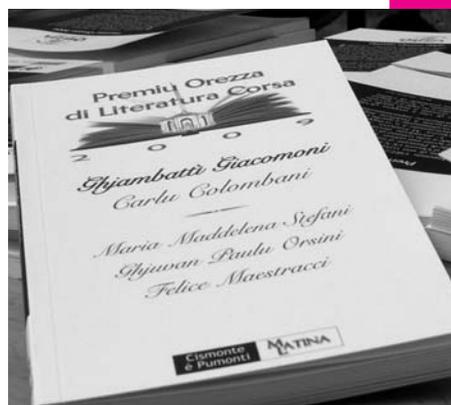
L'atelier du peintre **Catherine Jouck** est situé chemin de **Pietralbuccio**, plaine d'**Oletta**. Vous pourrez y admirer des peintures à l'huile : paysage, marine, de petit et de grand formats. L'atelier est ouvert tous les jours de 9 heures à 20 heures du mois d'avril à la fin du mois de septembre. **Renseignements : 04 95 39 02 28**.



# PREMIU OREZZA DI LITERATURA CORSA

## Un edizione di prima trinca

La première édition du «Premiu Orezza di literatura corsa» a répondu aux attentes de ses organisateurs, offrant des textes d'une grande richesse littéraire et grammaticale. Les écrivains de langue corse qui s'ignorent se sont donc révélés dans leur diversité de génération et d'expression. Les membres de la «ghjuria» composée, autour du président Ivio Pasquali, de Ghjiseppu Leoni, Pantaleone Alessandri, Lisandru Muzy et Marceddu Juraczek, ont été unanimement étonnés du nombre de participants d'une part, de la foison des textes soumis à leur jugement et de la qualité linguistique de ces textes. Ce qui devait être un premier essai a donné lieu à une œuvre majeure. De quoi réjouir la direction des eaux d'Orezza, partenaire principal de l'événement, aux côtés des éditions Cismonte à Pumonte, avec le précieux concours des associations Adecec et Matina Latina.



Le jury

C'est en toute simplicité, mais dans une ambiance fraternelle, que la «cérémonie» de la remise des prix a été organisée, sur le site des Eaux d'Orezza. Un moment orchestré par le maître de séance Ivio Pasquali, dont l'émotion n'avait d'égale que la valeur du recueil estampillé «Premiu Orezza di literatura corsa 2009». Une centaine de pages, noircies par «l'estru pueticu» de certains, par l'inspiration puisée dans les valeurs ancestrales pour d'autres. Des pages qui font honneur à la langue corse, notamment par la maîtrise de son écriture, prouvant que «notre langue maternelle est bien vivante», comme le soulignait la doyen du jury Ghjiseppu Leoni, avec le recul qui lui permettait cette analyse.

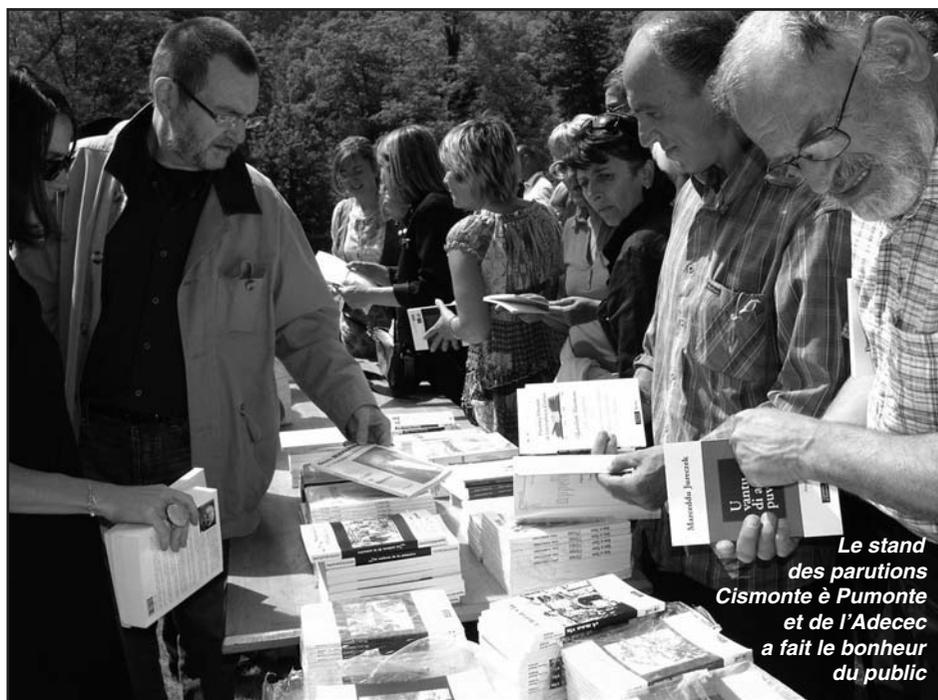
Si la qualité était indéniablement au rendez-vous, il a fallu dégager les plus «méritants». Ceux qui seraient retenus pour être édités dans le premier ouvrage du «Premiu Orezza». Telle a été la lourde tâche du jury qui a félicité tous les participants pour la qualité de leurs textes, avant d'annoncer les noms de ceux qui figurent dans la table des matières de l'ouvrage. Le premier prix a été attribué à Ghjambatti Giacomoni, pour son «Mazzulu di poesia», le deuxième à Carlu Colombani pour sa «Serinata Castagnina». Trois lauréats accèdent au troisième prix, : Maria Maddalena Stefani, Ghjuvan-Paulu Orsini et Felice Maestracci. D'autres écri-

vains «en herbe» ont été édités dans ce premier ouvrage, afin de les encourager à écrire : Petru Squarcini, Batti Albertini, Antone Vingiucotti, Elice Guerrini, Ghjuvan Federicu Terazzoni, Cristofanu Limongi, Stefanu Conca, Paula Angelici-Dapelo, Fiora Guerrini, ainsi que les élèves du collège Pasquale Paoli de l'île Rousse, Davia Casanova et Alicia, Theia Zamboni et Anna-Laura Sebastiani.

Un moment d'émotion à l'annonce du nom d'Elice Guerrini, parti pour l'autre monde sans avoir eu le bonheur de découvrir l'ouvrage où figurent deux de ses poésies, *Alba Luminosa* et *Cumu aghju pussutu fà ?*

L'amicu Pantaleone Alessandri lui a rendu hommage.

Le soleil a fait son apparition sur le site des Eaux d'Orezza, participant à une lumineuse cérémonie de remise des prix du «Premiu Orezza», conçu pour faire connaître des écrivains inédits, et pour promouvoir la langue corse. Une philosophie chère à la direction de la société des Eaux d'Orezza et à son président, François-Xavier Mora. Jean-Louis Rossi, directeur de la société et Jean-Pierre Graziani des éditions Cismonte à Pumonte ont uni leurs efforts sur ce même créneau « Per ch'ella campi a lingua corsa, quant'ella corre l'acqua d'Orezza ! ».



Le stand des parutions Cismonte à Pumonte et de l'Adecec a fait le bonheur du public

# Tempête de rire à

Cette année, l'association Culture et Loisirs Bigugliais (ACLB) souffle ses vingt bougies. Pour fêter dignement cet anniversaire, elle débute la saison avec un mini-festival d'humour à Biguglia. Attention, les 8 et 9 juillet prochains, une tempête de rire est annoncée à l'hippodrome de Casatorra avec Mado la Niçoise et Tzek!

Depuis vingt ans, l'association **Culture et Loisirs Bigugliais (ACLB)** met tout en œuvre pour proposer au public insulaire le meilleur de la production artistique nationale et internationale. Un travail récompensé par la venue des plus grands artistes qui ont tous fait confiance à l'équipe de **Xavier Olivieri**. En ce début d'été, la tenue de ce mini-festival du rire est une nouvelle preuve du dynamisme de l'association qui, même si elle est parfois confrontée à des obstacles, trouve toujours le moyen de les surmonter (cf. interview de **Xavier Olivieri**).

Et c'est à **Mado la Niçoise** <sup>(1)</sup> que revient la lourde tâche d'ouvrir cette manifestation. **Noëlle Perna** a fait bien du chemin depuis le bar de **Nice** où elle donnait ses toutes premières représentations mais elle n'a toujours pas quitté le personnage emblématique de «**Mado**», inspiré directement par une de ses anciennes voisines. Dans son dernier spectacle, **Noëlle Perna** se livre à un véritable numéro de Music Hall qui permet de découvrir toute l'étendue de son talent : humour, imitation, danse... Avec son improbable maquillage de drag-queen, sa choucroute frisottée et sa petite robe vichy bleue, **Mado** est un véritable personnage de la trempe de ceux qu'on rencontre dans les spectacles de **Tzek et Pido** ou encore de **Teatru Mascone**.

Et d'ailleurs, le lendemain, c'est **Tzek** qui viendra sur la scène de l'hippodrome raconter sa nouvelle vie de comique

**TZEK**  
Seul... comme une chienne!  
Hippodrome de Casatorra  
—BIGUGLIA—  
JEUDI 9 JUILLET - 21 H 15

ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS BIGUGLIAIS présente  
"MADO fait son show"  
Nouveau spectacle de Mado la Niçoise  
Hippodrome de Casatorra  
—BIGUGLIA—  
MERCREDI 8 JUILLET - 21 H 15

PHILIPPE DELMAS PRODUCTIONS & PATTE NOIRE REPRODUCTIONS  
Noëlle Perna  
MADO FAIT SON SHOW  
NOUVEAU SPECTACLE  
TEXTES : NOËLLE PERNA, ALAIN SACHS - MISE EN SCÈNE : ALAIN SACHS  
COLLABORATION ARTISTIQUE : MK DEVILLE, BRIGITTE RICO - LUMIÈRES : GÉRARD PERNET  
fnac  
www.noelleperna.fr  
PRE BERANSONS

solo. Après une parenthèse de trois ans, l'humoriste est de retour sur les planches dans un spectacle sur mesure idéalement intitulé «**Seul... comme une chienne !**». Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il a réussi son émancipation ! Dans un stand-up «*made in Corsica*», les macagne se succèdent et **Tzek** parvient à brosser un portrait caricatural, incisif mais toujours affectueux de notre société insulaire. Car **Jacques Leporati** possède un talent rare : il rend ce qu'il voit de la vie des autres en l'assaisonnant de bons mots, d'une louche de tendresse et d'un accent bastiais inimitable...

Ne doutons pas que le public insulaire répondra présent pour cette manifestation qui n'est que le prélude d'une année anniversaire bien remplie. En 2009, deux autres rendez-vous d'envergure sont déjà programmés, le 31 juillet avec **Patrick Fiori** et le 26 septembre avec **Serge Lama**. Un anniversaire qui va être dignement fêté...

# Biguglia !

L'INTERVIEW EXPRESS

## Xavier Olivieri

Président de l'ACLB



**L'association Culture et Loisirs Bigugliais a vingt ans. Quel bilan faites-vous du chemin parcouru ?**

Humainement, il y a eu beaucoup de bonheur : celui d'avoir réussi à fidéliser un public qui grandit d'année en année. Quand à la fin de chaque spectacle des personnes viennent vers vous en vous remerciant d'avoir passé une bonne soirée et vous demandent quel sera le prochain artiste à venir, c'est la plus belle de nos récompenses. Artistiquement, nous avons eu la chance de faire des rencontres exceptionnelles, en présentant à Biguglia des artistes de renommée nationale et internationale. Associativement, enfin, cela reste une très belle aventure et un combat permanent pour continuer à exister car nous sommes malgré tout une toute petite structure.

**► Quel est votre plus beau souvenir et / ou l'artiste qui vous a le plus marqué ?**

Sincèrement, chaque artiste a été un très bon et très beau souvenir, mais nous avons un petit faible pour Elie Kakou.

**► Comment avez-vous fait pour réussir à faire venir tous ces artistes à Biguglia ?**

Pour certains, ce fut un coup de Poker, pour d'autres, une affaire de feeling. Mais il s'agissait aussi, autant que faire se peut, de répondre à la demande du public. Et puis nous entretenons de bonnes relations avec les producteurs, lesquels apprécient la qualité de notre accueil.

**► Quels sont les prochains artistes d'ores et déjà programmés ?**

Un concert de Patrick Fiori est d'ores et déjà programmé le 31 juillet dans le cadre de sa tournée. Et pour fêter nos vingt ans, nous allons accueillir un grand Monsieur de la chanson : Serge Lama, le 26 septembre sous chapiteau.

**► Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous avez été confronté ?**

La plus pénible fut l'annulation du Concert de Dany Brillant en 2008 pour des raisons techniques indépendantes de notre volonté. Sinon, il est vrai que le coût des transports reste un handicap structurel pour les associations insulaires. Mais grâce à un partenariat avec la Corsica Ferries, que nous remercions, nous avons pu baisser notre budget transport. Sinon, comme toutes les associations actuellement, nous sommes confrontés à une baisse des subventions, «*contexte économique oblige*». Pour autant, nous tenons à remercier tout particulièrement la Municipalité de Biguglia qui nous aide énormément depuis notre création et qui contribue à pérenniser ces manifestations, ainsi que la Collectivité Territoriale de Corse et l'Outil Culturel. Sans oublier les bénévoles restés à nos côtés.



Les billets sont d'ores et déjà en vente auprès des **boutiques Alexandre de Borgo (04.95.36.16.63)** et de **Bastia (04.95.32.13.20)**

Renseignements et réservations auprès de l'ACLB : **04.95.33.89.22**

### A PETRA BALANINA

Mosaïque aux nuances subtiles (gris clair, rose, beige, ocre),  
le granit de Balagne se commercialise en pierres à bâtir.

Dans le respect de la tradition paysagère corse, le granit du "pays de Balagne" confère authenticité et éternité à vos ouvrages.

Renseignements :  
SABLIÈRE CALENZANA BALAGNE  
A 4 km de l'aéroport de Calvi  
Lieu-dit Carchello 20214 Calenzana  
Tél : 04 95 65 47 36 Fax : 04 95 65 10 33  
Email : sabcalbal@wanadoo.fr

# Marque - Page

Par Marius Muracciole



## VIE TROP ORDONNÉE

Une vie trop ordonnée ne supporte pas qu'elle soit chamboulée. Le personnage du livre **«Le pigeon»** de **Patrick Süskind**, à qui l'on doit le superbe et diabolique **«Parfum»**, l'a appris à ses dépens. **Jonathan Noël** n'aimait pas les événements et il avait une véritable horreur de ceux qui ébranlaient son équilibre intérieur. C'est un pigeon qui du jour au lendemain bouleversera sa vie en élisant domicile à proximité de la porte d'entrée de la chambre de bonne qu'il occupait au dernier étage d'un immeuble situé non loin de son lieu de travail, une banque où il était vigile. Il n'en fallut pas plus pour qu'il n'ait plus le courage de regagner ses pénates à l'heure du repas de midi et le soir. Mais un jour un spectacle changea sa vision des choses, lorsqu'il aperçut un clochard de l'autre côté de la chaussée, accroupi entre deux voitures arrêtées en train de faire ses besoins. Extrait : *«il était à croupetons à côté du caniveau, la culotte baissée jusqu'aux genoux... de son pauvre derrière maltraité, voilà qu'un jet de brouet brun giclait sur le pavé... Ce spectacle était si répugnant, si atroce qu'aujourd'hui encore Jonathan frissonnait rien qu'à se le rappeler... En ville, ces besoins exigeaient l'absence totale de nos semblables... Lorsque Jonathan eut ainsi compris que l'essence de la liberté humaine consistait en la jouissance d'un wc à l'étage et qu'il jouissait, lui, de cette liberté essentielle, il fut envahi d'un sentiment de satisfaction...»*. Il réintégra vite son logement devant lequel d'ailleurs il n'y eut plus de pigeon. **«Le pigeon»**, de **Patrick Süskind**, en Livre de Poche.

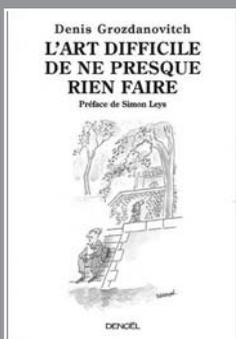
PATRICK SÜSKIND

Le Pigeon



## LA VRAIE PARESSE

«**R**aconter à loisir la nature et la signification de ce qui n'est qu'une brève durée». Cette simple devise guide Denis Grozdanovitch dans un savoureux recueil **«L'art difficile de ne presque rien faire»**, Editions Denoël. Allez avec lui sur ce chemin épicurien et vous apprécierez une sieste au soleil en début d'après-midi, un paysage attrapé derrière une vitre de TGV, un martin-pêcheur qui file sous votre nez... Le tout, loin de la furieuse marche du monde.



## DÉLIRE COLLECTIF

Il s'agit bien d'un épisode honteux de l'**histoire de France** fort bien restitué par **Jean Teulé** dans son livre **«Mangez-le si vous voulez»** chez Julliard. Il s'agit du massacre par la folie des hommes d'un jeune Périgourdin le mardi 16 août 1870. **Alain de Monéys**, qui jouit de l'estime générale pour sa bonté reconnue de tous, fraîchement élu premier adjoint de **Beaussac**, sort du domicile de ses parents pour rejoindre quelques amis à la foire de **Hautefaye**, le village voisin. Deux heures après son arrivée, il est massacré pour quelques paroles dont la prononciation a porté, malgré lui, à confusion, par une foule - six cents personnes - devenue sanguinaire. Une phrase mal comprise, un malentendu idiot, et il passera pour un espion prussien ! Il n'en faut pas plus pour que six cents personnes tout ce qu'il y a de plus ordinaire soient saisies de frénésie barbare : il est lynché, torturé, brûlé vif et même mangé ! Extrait : *«**Ses cendres s'élèvent haut, tourbillonnent dans les airs à la verticale de la foule qui se régale comme aux grands soirs de liesse. Ils dévorent les tartines cannibales. Anna regarde Thibassou en déguster deux. Manger ce corps, c'est purifier la communauté. Des rats accompagnent les dents mâchant et c'est plaisir de les entendre. La graisse bouillante provoque des cloques à quelques lèvres trop pressées...**»*. Au lendemain de ce crime abominable, les participants hébétés n'auront qu'une seule réponse : **«je ne sais pas ce qui m'a pris»**. Trois d'entre eux seront condamnés à la peine de mort et plusieurs autres à la peine de travaux forcés par la cour d'assises de **Dordogne** le 13 décembre 1870.



Retrouvez-nous sur  
[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

70

## “U FARNIENTE”

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège : Capo di Leccia - 20137 Leccia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 19/05/2009 à Leccia, enregistré à la recette des impôts de Porto-Vecchio le 03/06/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : “SCI U FARNIENTE”

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Siège** : Capo di Leccia, 20137 Leccia

**Objet** : L'acquisition d'un bien immobilier sis à Figari 20114, San Gavino, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport, ou autrement.

**Durée de la société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : 1000 euros

**Gérance** : M. Nuno De Almeida, né le 21/03/1976 à Porto (Portugal) de nationalité Portugaise, demeurant, Capo di Leccia, 20137 Leccia

**Immatriculation de la société** : Au RCS d'Ajaccio

La gérance,

41

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 25 mai 2009, enregistré à Bastia le 28 mai 2009, sous bordereau n°2009/600, case n°1, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : “KYRNEA.DESINFEZ-ZIONE”

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Siège** : Lieu-dit Piazzetola, 20213 Pruno

**Objet** : La société a pour objet : L'exploitation, l'acquisition, la création de toutes activités d'achat, vente, en gros, demi-gros, et détail de produits de nettoyage et de désinfection, de produits phyto-sanitaires, ainsi que la vente, l'achat et la location de tous types de matériel inhérent à l'activité de la société. L'exploitation, la création, de toute activité de nettoyage industriel. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

**Durée de la société** : (Soixante ans) 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : Six mille (6000) euros, constitué d'apports en numéraire exclusivement

**Gérance** : Madame Isabelle Marcaggi, a été désignée statutairement en qualité de gérante pour une durée illimitée

**Immatriculation de la société** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

61

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19 mai 2009, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Forme** : Société par actions simplifiée

**Objet** : L'exercice des activités de débit de boissons, restauration, restauration rapide, l'organisation d'événements, l'exercice d'activités de communication

**Dénomination** : SEASIDE

**Siège** : Plage Mare Sol - 20138 Coti-Chiavari

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital** : Il est fixé à la somme de 2000 euros et divisé en 200 actions de 10 euros chacune

**Transmission des actions** : Les cessions ou transmissions d'actions de la société résultant d'une opération de reclassement simple au sein d'un même groupe d'associés sont libres.

De la même façon, les cessions ou transmissions d'un droit préférentiel de souscription intervenant à l'intérieur du groupe de l'une des sociétés associées sont libres. Dans tous les autres cas, et donc en dehors des opérations de reclassement simple, les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupes d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

**Président** : M. Antoine Crabu, demeurant, 78, Boulevard Bourbon, 92200 Neuilly sur Seine

La société sera immatriculée au RCS Ajaccio.

49

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 29/05/2009, enregistré le 02/06/2009, il a été constituée la Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

**Dénomination** : ALX INVEST

**Capital** : 1000 euros

**Siège** : 18, rue Porte Génoise, 20137 Porto-Vecchio

**Objet** : L'exploitation par voie de création, achat, location, prise à bail, prise en gérance de tous commerces et l'organisation de soirée privée, de spectacles, événementiel, de gala de variété de soirée à thème, ainsi que la mise à disposition aux entreprises privées, aux entreprises publiques, et aux particuliers de moyens matériels, techniques et humains, visant à offrir tous types de prestations de services.

Et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

**Durée** : 99 années à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Gérant** : Monsieur Jean-François Terrazzoni, né le 22 juin 1962 à Porto-Vecchio, demeurant, Villa Le Gardian, La Marine, 20137 Porto-Vecchio, est désigné statutairement en qualité de gérant pour la durée de la société.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention, L'associé unique.

40

### CONSTITUTION DE SOCIETE

Par acte sous seing privé en date du 26 mai 2009 à Porto-Vecchio, (20137), enregistré au SIE de Porto-Vecchio, le 03/06/2009, bor. n°2009/191, case n°4, il a été constituée une Société par actions Simplifiée, ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : JPM CONSEIL

**Siège** : Les Hauts de Pavellone, BP 3, 20137 Porto-Vecchio

**Capital** : 100.000 euros

**Objet** : Toutes prestations de service en matière de management, finance, stratégie, gestion, commerciale et direction générale. Le marketing, la stratégie, le management et toutes prestations commerciales ou administratives liées à l'importation-exportation.

Le conseil et l'assistance et l'élaboration et la mise en oeuvre de plans stratégiques et d'optimisation des processus de production, de commercialisation et de gestion, plus généralement, le soutien en matière commerciale, technique, financière, administrative, à toutes entreprises par tous les moyens techniques et notamment.

\* mise à disposition de tout personnel administratif ou comptable ;

\* mise à disposition de tout matériel ;

\* gestion et location de tous immeubles ;

\* formation et information de tout personnel ;

\* négociation de tous contrats.

La prise de participation dans toutes sociétés ayant un caractère immobilier, commercial, industriel ou financier.

L'acquisition, la prise à bail de tous immeubles. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Durée** : 99 ans

**Président** : Monsieur Jean-Pierre Masselin, né le 8 septembre 1946 à Paris (15ème), demeurant Les Hauts de Pavellone, à Porto-Vecchio (20137).

**Directeur Général** : Mme Martine Masselin, née le 9 mai 1947 à Paris (19ème), demeurant, Les Hauts de Pavellone, à Porto-Vecchio (20137).

**Immatriculation** : Sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

51

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Bastia en date du 28/05/2009, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : SAS

**Dénomination** : INGENIERIE DU MONTE CABLE ayant pour sigle IDMC

**Siège social** : Maison du Parc Technologique de Bastia - 20601 Bastia Cedex

**Objet social** : La fabrication, le négoce, l'installation de technologies liées à l'environnement, incluant les travaux de montage de structures métalliques.

La mise en oeuvre de systèmes de production d'énergies renouvelables, l'étude et la conception de système de gestion automatisées. Exploitation de la marque commerciale CTAE.

**Durée** : 99 ans

**Capital** : 20.000 euros

**Présidence** : Monsieur Dominique Meslet, demeurant, 28, rue de la Verrerie, 13100 Aix en Provence

**Immatriculation** : Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

23

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Moltifao, en date du 28 mai 2009, enregistré à RDI de Bastia le 08/06/2009, Bord. 2009/628, case n°7, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : HATRYA

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée à capital variable

**Capital** : 15.000 euros

**Siège** : Lieu-dit Filetelle, 20218 Moltifao

**Objet** : La fabrication et la vente (y compris la vente ambulante) d'huiles essentielles et produits dérivés, de diffuseurs d'arômes, de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle, de produits pharmaceutiques et diététiques. Ainsi que toutes activités annexes, connexes et complémentaires, s'y rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Gérant** : Mlle De Bruyn Virginie, demeurant, Lieu-dit Filetelle, 20218 Moltifao

**Immatriculation** : Au RCS de Bastia

Pour avis,

53

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 juin 2009, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée.

**Dénomination** : SCAGLIA ESTHETIC

**Capital** : 8000 euros, divisé en 100 parts sociales d'un montant de 80 euros chacune, entièrement souscrites et libérées

**Siège** : Pôle d'Activités Stiletto, 20090 Ajaccio

**Objet** : La société a pour objet : L'exploitation d'un fonds de commerce d'épilation et de centres de bronzage, les prestations d'esthétique et de soins de beauté, manucure, la vente d'articles et de fournitures liées à ces activités, parfumerie et produits assimilés, de prestation de coiffure, vente d'articles et de fournitures liées à cette activité, parfumerie et produits assimilés.

**Durée** : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Gérants** : Mme Scaglia Brigitte, est désigné statutairement gérant sans limitation de durée autre que celle de la société.

**RCS** : Ajaccio

Pour avis,

16

### AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Porto-Vecchio, en date du 05.06.2009 de la SARL à capital variable Of Corse Vacances, capital : 100.000 euros - Capital minimum : 20.000 euros - Capital maximum : 100.000 euros - Siège : Route de Palombaggia, Aghja di Fornu - 20137 -Porto-Vecchio - durée : 99 ans - gérance

durée indéterminée nommée par assemblée du 05.06.2009 : Berrier Thierry, demeurant Route de Palombaggia, Aghja di forn, 20137 Porto-Vecchio

- objet : Location de villas équipées avec services touristiques, culturels ou sportifs, nautiques, location de bateaux. Négoce et création articles de décoration. RCS Ajaccio



14  
 COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE  
 DIRECTION GENERALE  
 DES SERVICES TECHNIQUES  
 DIRECTION DES ROUTES DE CORSE DU SUD  
**AVIS D'INFORMATION**  
**N° 08DR2A**

**Identification de l'organisme qui passe le marché :**  
 Collectivité Territoriale de Corse - DGST DR2A  
 22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1  
 Tél : 04.95.51.66.37 - Fax : 04.95.51.66.27

**Mode de passation :** Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)  
**OBJET :** RN 198 - PR 52+400 - Traverse de Favone - création d'un trottoir

**Critères de jugement des offres :**  
 - Valeur technique (coefficient de pondération : 0.50)  
 - Prix (coefficient de pondération : 0.50)

**Date d'envoi de l'avis :** 8 juin 2009  
**Date de remise des offres :** 24 juin 2009 avant 16h  
**Retrait des dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) :**  
 Collectivité Territoriale de Corse  
 Direction des Routes de Corse du Sud  
 4ème étage - Bureau 409  
 22, Cours Grandval - 20000 Ajaccio

28  
**COMMUNE DE SERRA DI FERRO**  
**MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE**  
**SUIVANT PROCEDURE ADAPTEE (ARTICLE 28 DU CMP)**

**1. Organisme qui passe le marché :**  
 Commune de SERRA DI FERRO  
 Mairie  
 20140 Serra di Ferro  
 Tél : 04 95 74 02 12 - Fax : 04 95 74 05 64

**2. Objet de la commande :**  
 Maîtrise d'oeuvre pour la modification des infrastructures du Port de Plaisance Jean Baptiste TOMI  
 Le programme avec règlement de consultation sera remis aux BET qui en feront la demande

**3. Date de remise des candidatures :**  
 Les dossiers de candidatures doivent être remis ou transmis à l'adresse indiquée ci-dessus avant le vendredi 10 juillet à 12 heures

**4. Conditions de participation :**  
 Le candidat devra produire un dossier conforme aux prescriptions du règlement

**5. Choix :**  
 Le titulaire sera choisi en fonction des :  
 - références dans le domaine aménagement portuaire  
 - capacité et qualification réservés au suivi des chantiers  
 - moyens humains réservés à l'étude  
 - forfait de rémunération proposé  
 Le marché sera négocié avec le BET retenu

**6. Date d'envoi à la publication :** Le 5 juin 2009

43  
**COMMUNE DE RAPALE**  
**AVIS DE MISE**  
**A L'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

**1ère parution**  
 En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur Le Maire de RAPALE, en date du 5 juin 2009, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 1 mois du 2 juillet 2009 au 31 juillet 2009, inclus.  
 Monsieur Pierre LAVAL, demeurant : Le Magellan, Bâtiment B, Pietranera, 20200 San Martino di Lota, assumera les fonctions de Commissaire-Enquêteur.

**Pendant le délai susvisé :**  
 \* Un dossier sera déposé à la Mairie de RAPALE, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur - Mairie de RAPALE (20246), lequel les annexera au registre.  
 \* Une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur à la Mairie de Rapale le :  
 Jeudi 2 juillet 2009 de 9h00 à 12h00  
 Jeudi 16 juillet 2009 de 9h00 à 12h00  
 Vendredi 31 juillet 2009 de 9h00 à 12h00  
 - Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

03  
**CONSEIL GENERAL**  
**CORSE DU SUD**  
**AVIS D'ATTRIBUTION**

**DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD**  
 M. le Président du Conseil Général  
 Direction des Infrastructures de communication  
 8 cours Général Leclerc  
 BP 414  
 20183 AJACCIO Cedex  
 Tél : 04 95 29 15 01 - Fax : 04 95 21 75 55  
 mël : <span class="contextEntry" id="marches.dic@cg-corsedusud.fr\_body">marches.dic@cg-corsedusud.fr</span>  
 web : http://www.cg-corsedusud.fr

**Objet :** RD 420 entre les PR 13.000 et 29.730 - Construction de fossés bétonnés  
**Référence acheteur :** 2008-087  
**Nature du marché :**  
 Travaux - Execution  
**Procédure :** Appel d'Offres ouvert  
**Classification CPV :**  
**Principale :** 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil  
**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON**  
**Critères d'attribution :**  
 Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.  
**Instance chargée des procédures de recours :**  
 Tribunal administratif de Bastia  
 Villa Montépiano  
 20407 Bastia - Cedex  
 Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855  
 <span class="contextEntry" id="greffe.ta-bastia@juradm.fr\_body">greffe.ta-bastia@juradm.fr</span>  
**Remise des offres :** 09/01/2009 à 15:00 au plus tard.  
**Attribution du marché :**  
**Nombre d'offres reçues :** 6  
**Date d'attribution :** 29/01/2009  
**Marché n° :** 2009-045  
 SARL RENUCCI et FILS  
 A FILETTA  
 20148 COZZANO  
 Montant : 682.500,00 Euros HT  
**Renseignements complémentaires**  
**Sous traitance :** SARROLA TP  
**Part de la sous traitance :** 36.400 euros HT  
 Envoi le 04/06/2009 à la publication  
 Avis intégral : http://www.cg-corsedusud.fr

12  
**AVIS D'OUVERTURE**  
**D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**PRELABLE A L'AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE**  
**L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT DU NOUVEAU**  
**CAMPUS DE L'UNIVERSITE DE CORSE**  
**SUR LA COMMUNE DE CORTE**

**2ème parution**  
 Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté n°2009-124-9 en date du 4 mai 2009, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de l'aménagement du nouveau Campus de l'Université de Corse sur la commune de CORTE. Les pièces du dossier seront déposées en Mairie de CORTE pour une durée d'un mois du lundi 8 juin 2009 au jeudi 9 juillet 2009 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celle-ci.  
 Toutes les observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie ou adressées par écrit au Maire ou au Commissaire Enquêteur, avant la date de clôture de l'enquête, qui les joindront aux registres.  
 Monsieur ZYAD ALAMY, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

**Mairie de CORTE**  
 Lundi 8 juin : l'après-midi de 14h à 17h  
**Mairie de CORTE**  
 Vendredi 19 juin : le matin de 9h30 à 12h  
**Mairie de CORTE**  
 Jeudi 9 juillet : l'après-midi de 14h à 17h

A la fin de l'enquête publique, les registres seront clos et signés par le Maire, puis transmis dans les vingt quatre heures avec le dossier d'enquête au Commissaire-Enquêteur.  
 Celui-ci adressera l'ensemble de ces documents avec son avis motivé au représentant de l'Etat (DDEA - Guichet Unique de l'Eau - 8, Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9).  
 Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposées, pour y être tenues pendant un an à la disposition du public, à la Mairie et auprès du service instructeur indiqué ci-dessus où toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Bastia, le 5 mai 2009  
 Le Chef du Service  
 Eau-Environnement-Forêt  
 Daniel DANCETTE.

04

**M.R CITOLLEUX**

Avocat au Barreau de Bastia  
Rés. Clos Les Oliviers Bt.A  
20220 Ile-Rousse

Tél : 04 95 44 46 68 - Fax : 04 95 44 46 53

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/06/2009, enregistré à Bastia, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée, présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : SARL

**Dénomination** : LABO PHOTO 2B

**Siège** : Rue des Frères Arena, 20220 Ile-Rousse

**Capital** : 3000 euros - Apport en numéraire

**Objet** : 1°) Activités et prestations photographiques, reprographiques et audiovisuelles, studio, reportages photos.

2°) Achat, vente, location, maintenance de matériels électroniques ou électromécaniques, accessoires, pour photographie amateur ou professionnels, de matériel cinématographique, de son, de cassettes vidéo et audio, disques compacts.

3°) Production audiovisuelle, rédaction d'articles, communication, publicités, création graphique sur tous supports. Et toutes activités connexes se rapportant aux activités précitées.

**Gérant** : Mme Cartayrade Sylvie, célibataire, nationalité française, demeurant, Lieu-dit U Palazzu, 20220 Monticello.

**Durée** : 99 ans à dater de son immatriculation

**Immatriculation** : Au RCS Bastia

Pour avis et mention,  
Le gérant.

20

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date à Bastia, du 14 mai 2009, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : SCI CAPU BAROCCU

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Capital** : 1000 euros

**Siège** : 09, Chemin du Fiumicellu, 20200 San Martino di Lota

**Objet** : La société a pour objet la propriété, l'administration et l'exploitation par vente, bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement.

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange, ou apport en société.

**Durée** : 99 ans

**Gérants** : M. Rossi Pierre, Mme Roux Vanina et M. Rossi Jean-Louis, de nationalité française, demeurant, 09, Chemin du Fiumicellu, 20200 Bastia,  
**Immatriculation** : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

21

**FIN DE LOCATION GERANCE**

Le contrat de location gérance qui avait été consenti suivant acte sous seings privés en date à Ile-Rousse, du 9 février 2000 par Monsieur Alexandre Guidicelli, à la SARL VOYAGES ALEX, au capital de 7622,45 euros, siège à Ile-Rousse, Bd de Fogata, Villa San Bastianu, immatriculée au RCS de Bastia, B 607 140 225, sur un fonds de commerce de Transports de voyageurs, (ramassage scolaire), excursions, exploité à Ile-Rousse, Bd de Fogata, Villa San Bastianu, a été résilié d'un commun accord, et ce, à compter du 30 avril 2009.

33

**B. LEONELLI**

Avocat - 40, Bd Paoli - 20200 Bastia  
Tél : 04 95 31 69 67  
Télécopie : 04 95 32 79 15

**RESILIATION AMIABLE DE LOCATION-GÉRANCE**

La location gérance du fonds de commerce de restaurant, vente de vin à emporter à l'enseigne "A L'ABRI DES FLOTS", exploité à Bastia (20200), 33, Avenue Emile Sari qui avait été consentie suivant acte SSP en date à Bastia du 31 octobre 2007, par Mme Henriette Fraticelli demeurant à Pozzo-Brando (20222) et Mme Josette Sommi demeurant à Cannes (06400), 11, Avenue de Cèdre, à Monsieur Frédéric Batiste Antoni, demeurant à Bastia (20200), Route de Ville, Villa Reine du Rosaire, a pris fin le 30 avril 2009, par sa résiliation amiable.

Pour unique insertion,

11

**LOCATION GERANCE**

La location gérance du fonds de commerce de restauration pizzeria à emporter située Route de Lavatoggio, Camping PANORAMIC, 20260 Lumio, SARL U MUVRONE, représentée par Mme Marie Baudisson, à consenti par acte sous seing privé une gérance à Monsieur Lignola Léo, 35, Avenue, Aristide Briand, 93240 Stains, à compter du 15 juin au 15 septembre 2009, renouvelable par tacite reconduction.

La gérante, Marie BAUDISSION.

32

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia, du 7 juin 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination** : DISTRI CORSE PECHE

**Siège** : Biguglia (Haute-Corse), 681, route de Petrelle

**Objet** : La vente en gros, demi-gros, et détail de matériels et d'articles de pêche ;

- La vente en gros, demi-gros et détail d'appâts ;

- La vente d'accessoires et de vêtements de pêche ;

Et plus généralement, la vente de tous produits liés à la pêche et assimilés ;

**Durée** : 60 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : 1500 euros

**Gérance** : Monsieur David Superchi demeurant, à Biguglia (Haute-Corse), 681, route de Petrelle

**Immatriculation** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, Le représentant légal.

35

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 juin 2009 à Bastia, enregistré à RDI de Bastia le 09/06/09, bord. 2009/637, case n°4, ext. 1692, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Dénomination** : SCI PUNTA BELLA

**Siège** : Résidence Plein Soleil, Bât. B, 20600 Bastia

**Objet** : La société a pour objet :

L'acquisition, notamment par voie d'apport, la gestion, et l'administration de tous portefeuilles de titres, de tous meubles, immeubles ou biens immobiliers situés en France.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : Cent euros (100 euros)

**Gérance** : Monsieur Malpelli José-Paul, demeurant Résidence Plein Soleil, Bât. B, 20600 Bastia

**Immatriculation** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,

34

**TERRAZZONI PAUL LES CONSTRUCTIONS DU GOLFE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8000 euros  
Siège : Taglio Rosso - Route de Sotta  
20137 Porto-Vecchio  
RCS : 493 563 456

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2009, l'assemblée générale ordinaire a nommé :

Mme Huguenin-Bergemat épouse Terrazzoni Céline, demeurant, Taglio Rosso, Route de Sotta, 20137 Porto-Vecchio, en qualité de co-gérant associés sans limitation de durée.

La gérance,

38

Par accord amiable entre les parties, il a été mis fin à compter du 31 mai 2009, au contrat de location-gérance qui avait été consenti suivant acte sous seing privé en date du 30 janvier 2008 à Ajaccio, par la SARL FADIPANE, sise Centre Commercial Castellani, route de Sartène, 20090 Ajaccio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 477 731 467, représentée par M. Laffiez Olivier, à la SARL TORRE, sise Centre Commercial Castellani, route de Sartène, 20090 Ajaccio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 502 654 528, représentée par Mme Torre Sandrine, et portant sur un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolatier, snack, pizzeria, exploité Centre Commercial Castellani, Route de Sartène, 20090 Ajaccio.

Pour avis,

39

**AMBULANCES IMPERIALES**

Au capital de 60.980 euros  
Siège : RN 193 - 20218 Ponte-Leccia

L'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2009, décide de changer l'objet social qui consiste désormais en : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

\* L'exercice de toutes activités d'ambulance, notamment le transport de malades et toutes autres personnes.

\* Le louage de tous véhicules de transport.

\* Le transport routier national et international de voyageurs.

\* Le transport routier de voyageurs pour les transports scolaires octroyés par le Conseil Général.

\* Les transports spécialisés de personnes à mobilité réduite.

\* Taxis ; voitures de petite remise.

Et ce à compter du 20 janvier 2009. L'article n°4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les modifications seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,  
Les gérants.

09

Suivant délibération du 29 mai 2009, l'assemblée générale extraordinaire de la Société à Responsabilité Limitée STF, au capital de 9460 euros, siège social Saint Pancrace, Rond-Point de Furiani, 20600 Furiani, RCS 481 991 891 Bastia, a augmenté le capital en numéraire de 1140 euros le portant à 10.600 euros. Elle a fixé la prime d'émission à 83.860 euros. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis,

17

**CHANGEMENT DE NOM**

Mme NEGRONI Julie, née le 19 mai 1990 à Bastia (Haute-Corse), Les Arbousiers, Bât. 23, Cité Aurore, 20600 Bastia, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de LACOSTE.

24

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mai 2009, à Sari-Solenzara, M. André Quilici, demeurant, à Sari Solenzara, 20145 Lieu-dit Canella, a donné en location gérance à M. Didier Gulli, demeurant à Ventiseri, 20240 Travu, un fonds de commerce de restaurant saisonnier, situé à Sari-Solenzara, 20145, Lieu-dit Canella, immatriculé au RCS Ajaccio sous le numéro 449 599 505, pour une durée de 8 mois qui commencera à courir le 1er mai 2009.

Pour unique insertion,  
Le locataire-gérant.

**INFOGREFFE**

Les Greffes des Tribunaux de Commerce  
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

**INFOGREFFE**

PAR INTERNET

[www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

L'information légale  
sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL

3617 infogreffe

0,92€ + 0,86€ TTC/mn

PAR TÉLÉPHONE

0 899 70 22 22

1,349€ TTC/appeil + 0,337€ TTC/mn

\* Règlement par carte bancaire (sans frais bancaires)  
ou par carte prépayée infogreffe

Maître Antoine GRIMALDI,  
Notaire Soussigné, associé d'une Société Civile  
Professionnelle dénommée

**« Antoine GRIMALDI  
et Jean-Yves GRIMALDI »**

Titulaire d'un Office Notarial,  
ayant son siège à Bastia (Haute-Corse),  
2, rue Chanoine Colombani

Suivant acte reçu par Me Antoine Grimaldi, notaire à Bastia, le 19 mai 2009, enregistré au service des impôts de Bastia, le 02/06/2009, bordereau 2009/612, case n°1, contenant :

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE :**  
**Par :** Monsieur Laurent Patacchini, demeurant, à Borgo, 20290, Lot Poggiale, né à Bastia (Haute-Corse), le 15 mars 1977.

**Au profit de :** La société dénommée "SARL CORSE PROPTE", Société à Responsabilité Limitée, au capital de 50.000,00 euros, dont le siège social est à Furiani, 20600, Lieu-dit Bastio, Route de Tintorajo, identifiée sous le numéro SIREN 399 816 925 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Ville de Bastia.

D'un fonds artisanal de nettoyage de tous types de locaux, remise en état, exploité à Furiani, (Haute-Corse), Zone Industrielle de Bastia (20600), sous l'enseigne "AGENCE CORSE NETTOYAGE".

Pour lequel le cédant est identifié sous le numéro 501 949 515 et immatriculé au Registre des Métiers de Bastia et pour le répertoire des Entreprises et des Etablissements, le fonds de commerce vendu est identifié à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, sous le numéro SIRET 501 949 515 00016.

**Moyennant le prix de :** Trente six mille euros (36.000 euros), stipulé payable comptant.

**Entrée en jouissance :** 2 mai 2009

Les parties conviennent de soumettre les présentes aux dispositions des articles L.141-12 à L.141-18 du Code de Commerce.

Le délai pour pratiquer les saisies-attribution expirera dix jours après cette insertion.

Pour unique insertion,  
Le notaire.

**MARIE LUCILE**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 121.959 euros  
Siège : Lieu-dit Pinarello Zonza  
20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio  
353 286 487

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Bradesi Franco et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Mademoiselle Bradesi Marie Lucile, demeurant, Zonza, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio, pour une durée indéterminée. L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Mademoiselle Bradesi Marie Lucile a été substitué à celui de Monsieur Bradesi Franco.

**AGENCE MEDITERRANEENNE  
D'ASSAINISSEMENT**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 8 000 euros  
Siège social : Lieudit Le Scaglione, Porticcio  
20166 GROSSETO PRUGNA  
R.C.S. AJACCIO B 502 418 684

Suivant décisions du 8 juin 2009, l'association unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

Département de la Corse du Sud

**COMMUNE DE GROSSETO PRUGNA**

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

**Nom et adresse de la personne publique :**

Commune de GROSSETO PRUGNA  
BP 93 - Mairie annexe de Porticcio - 20166 Porticcio.

**Mode de passation :** Art. 28 du nouveau Code des Marchés Publics.

**Objet du marché :** enrochement partiel trottoirs collège.

**Critères de jugement :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du prix et des délais d'exécution.

Pondération des critères de jugement :

- 1 : Prix 60%
- 2 : Délais d'exécution 40%

**Dossier de la consultation :** Règlement de la Consultation, Acte d'Engagement et Bordereau des Prix Unitaires disponibles à l'adresse suivante :

Mairie annexe de Porticcio  
BP 93  
20166 PORTICCIO

**Date d'envoi à la publication :** 8 juin 2009

**Date limite de réception des offres :** Mardi 30 juin 2009 à 12h00.

**Renseignements :**

Services Techniques - Mairie annexe de Porticcio 20166 Porticcio  
Tél : 04 95 25 29 29 - Fax : 04 95 25 06 21  
e-mail : mairie-de-porticcio@wanadoo.fr

Le Maire,

**LE LOGIS CORSE**

Société Anonyme Coopérative de Production d'Hlm à Capital variable  
Siège social : Immeuble l'Expo - Avenue de la Libération - 20600 BASTIA  
RCS BASTIA 310 288 568

I - L'assemblée générale mixte réunie le 12 mai 2009 a décidé :  
De mettre en conformité les statuts de la société avec les dispositions du décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 et de modifier les articles 3 et 10-2 des statuts de la façon suivante :

- Modification de l'article 3 des statuts reproduisant la clause type 3 relative à l'objet social :  
Au 4° de la clause type 3, la référence à « l'article L 421-1 » est remplacée, par le décret du 18 juin 2008, par une référence « au 6° de l'article L 421-3 ».  
- Modification de l'article 10-2 reproduisant la clause type 9 « situation des administrateurs et membres du conseil de surveillance » :  
La référence à l'article « R 421-56 » est remplacée par les dispositions du décret du 18 juin 2008 par la référence à l'article « R 421-10 ».

II - Le conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale mixte du 12 mai 2009 a décidé :  
- de nommer en qualité de censeur le Crédit Coopératif qui sera représenté par M. Maurice-Stéphane BERTAUD, Directeur Régional Marseille du Groupe Crédit Coopératif.

Pour avis.

**COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUM'ORBUI**

**AVIS DE MISE EN  
ENQUÊTE PUBLIQUE  
DE LA MODIFICATION  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE LA COMMUNE**

**1ère parution**

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur Le Maire de PRUNELLI DI FIUM'ORBUI en date du 5 juin 2009, la modification du Plan Local d'Urbanisme sera soumise à l'enquête publique durant 30 jours, soit du 08 juillet 2009 au 06 août 2009, inclus.

Monsieur MARCELLESI Claude, assurera les fonctions de Commissaire-Enquêteur.

**Pendant le délai susvisé :**

\* Un dossier sera déposé à la Mairie Annexe de PRUNELLI DI FIUM'ORBUI, à Abbazia, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur - Mairie de PRUNELLI DI FIUM'ORBUI, lequel les annexera au registre.

\* Une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur à la Mairie Annexe de PRUNELLI DI FIUM'ORBUI à Abbazia, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, les jours suivants :

- Mercredi 8 juillet 2009 de 14h à 17h
- Mercredi 15 juillet 2009 de 14h à 17h
- Mercredi 22 juillet 2009 de 14h à 17h
- Mercredi 29 juillet 2009 de 14h à 17h
- Jeudi 6 août 2009 de 14h à 17h, jour de clôture de l'enquête publique.

**SOCIETE PIERRE GORI  
ENTREPRISE S.P.G.E.**

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
au capital de 7 622,45 euros

Siège de la liquidation : 2 Rue Jean Nicoli  
20100 SARTENE  
R.C.S. AJACCIO B 422 114 561

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2009, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 19 mai 2009 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur M. Charles Félix GORI, demeurant à SARTENE (20100), Hôtel des Roches, Rue Jean Jaurès, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 2 rue Jean Nicoli, 20100 SARTENE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : AJACCIO.

Pour avis,

**SARL NOTRE DAME**

SARL au capital de 9000 euros  
Siège : Rue Notre Dame - 20220 Ile-Rousse  
RCS de Bastia : N°2005B262

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01 février 2009, la société décide d'étendre l'objet social :

L'article 2 objet des statuts a été modifié en conséquence :

**Nouvelle mention :**

- \* Exploitation d'une licence de IV catégorie
- \* Diversification de leurs activités notamment livraison a domicile vente à emporter
- \* La propriété, l'administration et l'exploitation en locations meublées location ou autre forme

**Ancienne mention :**

- \* L'exploitation de bars glacier, restaurant soit par création soit par prise en location gérance
- Toutes opérations industrielles commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'activité.

Pour avis,

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n°50 et n°51, parue dans «L'Informateur Corse Nouvelle» semaine du 05 juin 2009 au 11 juin 2009, n°6268, Concernant : Pour l'annonce n°50, l'augmentation de capital et pour l'annonce n°51, la cession de parts sociales.

**Il fallait lire :** « SARL ABBE »  
**Et non :** «SARL BAR BONAFE»,  
comme écrit par erreur.

**LOCATION GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 29 mai 2009, enregistré au centre des impôts de Porto-Vecchio, le 04 juin 2009, la SARL U LIVANTI, immatriculée au RC Ajaccio, sous le n°385 102 834, a donné en location gérance à Monsieur Cazzani Barthélemy, un fonds de commerce de Alimentation de détail, grande restauration saisonnière, à l'enseigne U LIVANTI, situé à Trinité, 20137 Porto-Vecchio. Le présent contrat a commencé le 1er juin 2009 pour se terminer le 30 septembre 2009.

Pour avis,

## CONSEIL GENERAL

CORSE DU SUD

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général

service des marchés  
rue capitaine Livrelli (1er étage)  
BP 414

20183 AJACCIO cedex

Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56

mèl : [secretariat.marches@cg-corsedusud.fr](mailto:secretariat.marches@cg-corsedusud.fr)

web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

**Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :** Services généraux des administrations publiques;

L'avis implique un marché public.

**Objet :** RD 4 P.R. 27,640 à 28,875 Confortement de murs de soutènement et travaux sous ouvrages

**Référence acheteur :** MAPA 2009-038

**Nature du marché :** Travaux

**Type de Marché :** Execution

**Procédure :** Procédure adaptée

**Classification CPV :**

**Principale :** 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** NON

**Forme du marché :** Marché unique

**Quantité/étendue :**

120 m<sup>2</sup> de paroi clouée, 680 ml de clous, 68 barbacanes, 200 m<sup>2</sup> de rejointoiement mécanique, 10 m<sup>3</sup> d'injection, 50 plaques d'appui, 44 croix UAP, 20 m<sup>3</sup> d'enrochements.

**Conditions relatives au contrat**

**Cautionnement :** versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

**Financement :**

Financement sur les fonds propres de la collectivité; délai global de paiement de 40 jours ; prix actualisables

**Forme juridique :**

solidaire

**Conditions de participation**

**Critères de sélection des candidatures :**

- garanties techniques et financières suffisantes ;  
- candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.  
Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

Procédure

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

Un dce est disponible sur notre site internet

**Remise des offres :** 02/07/09 à 15h00 au plus tard.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres :** 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

**Renseignements complémentaires :**

**Date prévisionnelle de début des prestations :** Juillet 2009

**Conditions et mode de paiement pour obtenir le dossier de consultation auprès du correspondant :**

Le dossier est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place). Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

Conditions de remise des offres ou des candidatures auprès du correspondant:

Par tout moyen (voie électronique autorisée) permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

**Instance chargée des procédures de recours :**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA, Villa Montépiano, 20407 Bastia Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :** recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision attaquée ; Référé pré-contractuel : possible depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.

**Envoi à la publication le :** 09/06/2009

Avis intégral avec accès au dossier et au guichet de dépôt : <http://www.cg-corsedusud.fr>

## CONSEIL GENERAL

CORSE DU SUD

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général

service des marchés  
rue capitaine Livrelli (1er étage)  
BP 414

20183 AJACCIO cedex

Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56

mèl : [secretariat.marches@cg-corsedusud.fr](mailto:secretariat.marches@cg-corsedusud.fr)

web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

**Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :** Services généraux des administrations publiques;

L'avis implique un marché public.

**Objet :** Programme revêtement 2009-2011 - RD 1 et 601 - traverse de Sari d'Orcino

**Référence acheteur :** MAPA 2009-030

**Nature du marché :** Travaux

**Procédure :** Procédure adaptée

**Lieu d'exécution :** RD 1 (PR 24.820 au 27.010) et RD 601 (PR 0 au 1.090) - traverse de Sari d'Orcino

**Classification CPV :**

**Principale :** 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** NON

**Forme du marché :** Marché unique

Les variantes sont refusées

**Quantité/étendue :**

Travaux de terrassements (540 m<sup>3</sup>), de construction de murs de soutènements (240m<sup>2</sup>), de réalisation de bordures (1090 m) et de fossés bétonnés (1750m), de GNT (1300 m<sup>2</sup>) et de revêtement (2750 t BB)

**Conditions relatives au contrat**

**Cautionnement :** versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

**Financement :**

Financement sur les fonds propres de la collectivité, délai global de paiement de 40 jours, prix actualisables.

**Forme juridique :** solidaire

**Conditions de participation**

**Critères de sélection des candidatures :**

- garanties techniques et financières suffisantes ;  
- candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.  
Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

Procédure

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

Un dce est disponible sur notre site internet

**Remise des offres :** 02/07/09 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres :** 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

**Renseignements complémentaires**

**Date prévisionnelle de début des prestations :** Juillet 2009

**Conditions et mode de paiement pour obtenir le dossier de consultation auprès du correspondant :**

Le dossier est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place).

Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

**Conditions de remise des offres ou des candidatures auprès du correspondant :** Par tout moyen (voie électronique autorisée) permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

**Instance chargée des procédures de recours :**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :** recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision attaquée ; Référé pré-contractuel : possible depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.

**Envoi à la publication le :** 09/06/2009

Avis intégral avec accès au dossier et au guichet de dépôt : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Notre Site :

[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

LES ANNONCES LEGALES ET AVIS SONT RECUS  
JUSQU'AU JEUDI 10 HEURE DERNIER DÉLAI

POUR PARAÎTRE LE VENDREDI

FAX : 04 95 32 02 38 - [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

## TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

CHAMBRE DES REDRESSEMENTS  
JUDICIAIRES  
LOI DE SAUVEGARDE  
DECRET DU 28/12/2005

### EXTRAIT

Par jugement du 08 juin 2009, le Tribunal prononce le redressement judiciaire à l'égard de la SCI Saint Martin, ayant son siège social Les Collines, Allée des Fauvettes, 20620 Biguglia, son représentant légal Pierre PASQUALINI, demeurant audit siège.

**Forme :** Société Civile  
**Inscrite au RCS :** 422 434 571 RCS Bastia

**Activité :** L'acquisition du ou des terrains sis à Biguglia..

**Date de cessation des paiements :** 9 mars 2009

**Juge Commissaire :** Juge commissaire titulaire : Dominique Lenfantin et Michel Huber, Juge commissaire suppléant  
**Mandataire judiciaire :** Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bt. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire judiciaire.

Pour extrait : F/F Le Greffier

## CORSICALOC

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 6000 euros  
Siège : La Villa Maxime  
41, route du Bord de Mer  
20200 Santa Maria di Lota  
452494313 RCS Bastia

L'assemblée générale réunie le 31 mars 2009 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Ottaviani Yann de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,  
Le liquidateur.

## SABLIERE CALENZANA BALAGNE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 520.000 euros  
Siège : Lieu-dit Carchello  
20214 Calenzana (Corse)  
606 750 016 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2009, il résulte que :

- Le capital social a été augmenté d'une somme de cinquante deux mille (52.000) euros, pour le porter de 520.000 euros à 572.000 euros, par création de 2600 parts nouvelles entièrement souscrites et libérées.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

### \* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de cinq cent soixante douze mille (572.000) euros.

Il est divisé en vingt huit mille six cents (28.600) parts sociales de vingt (20.00) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.



## VILLE DE BASTIA AVIS AU PUBLIC

### SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT POUR LA REALISATION D'UN OUVRAGE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

La commune de BASTIA informe qu'elle a demandé à bénéficier d'un arrêté Préfectoral de servitude de passage, conformément aux articles L.321.5, L.321.5.1 et L.321.6 du Code Forestier, pour le projet de création d'un ouvrage de protection collective prévu par le Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt sur son territoire.

**Les parcelles concernées sont :**

\* Commune de BASTIA

Section E Parcelles n°128, 135 et 138

Section BM Parcelles n°42, 56, 131, 344 et 402

Les propriétaires concernés peuvent consulter le dossier déposé en Mairie et faire connaître leurs observations par écrit à la Préfecture de Haute-Corse, Rond-Point du Maréchal Leclerc, 20401 Bastia Cedex ou à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de Haute-Corse, 8, Boulevard Benoîte Danesi, 20411 Bastia Cedex 9, pendant un délai de deux mois.

## COMMUNE DE SANTA MARIA POGHJU AVIS D'ATTRIBUTION

**L'avis d'appel public à concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication :** Oui  
Parution dans "l'Informateur Corse" N°6265.

**Pouvoir adjudicateur :**

Commune de STA MARIA POGHJU - 20221 Sta Maria Poghju

Tél : 04 95 38 50 44 - Fax : 04 95 38 47 34

Mél : mairie.santamariapoghju@wanadoo.fr

**Objet du marché :** Prestation de géomètre : Travaux topographiques en vue de la division en lots d'une parcelle de terrain communal

**Procédure de passation :**

Procédure et publicité adaptées (Article 28 du CMP)

**Le marché est attribué à la SARL CABINET MEDORI & ASSOCIES pour un montant de :** 7642,44 euros TTC

**Date d'attribution du marché :** 27 mai 2009

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 10 juin 2009

## RÉSULTAT DE MARCHÉ

### Département de publication : 20B Annonce N° 09-126044

**- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**  
Communauté de Communes du Nebbiu.

**Correspondant :** Leccia Jean-Pierre

Casa Cumuna - 20232 Oletta - Tél. : 04-95-39-01-09 - Télécopieur : 04-95-39-07-59  
courriel : oletta@wanadoo.fr.

Annonce no16, B.O.A.M.P. 5 A.

Annonce no17, B.O.A.M.P. 5 B du 8 janvier 2009.

**Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence :** 2009-001.

**Objet du marché :** réhabilitation et réalisation des équipements sportifs sur les communes de Murato et Olmeta di Tuda Lot 1 : Commune de Murato Génie civil - réalisation d'un espace multisport.

**Type de marché de travaux :** exécution.

**Critères d'attribution retenus :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- valeur technique : 60 % ;

- prix des prestations : 40 %.

**Type de procédure :** marché négocié.

**Attribution du marché ou du lot :**

**Numéro du marché ou du lot :** 1. commune de Murato

Génie civil - réalisation d'un espace multisport.

**Nom du titulaire / organisme :** SAS SOCIETE ROUTIERE DE HAUTE CORSE - SRHC-, m 193 CASATORRA, 20620 Biguglia.

**Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) :** 47 318,07 euros.

**Date d'attribution du marché :** 14 avril 2009.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 10 juin 2009.

Justification du recours à la procédure négociée sans publicité préalable et/ou sans mise en concurrence (articles 35 et 144 du code des marchés publics).

Aucune candidature, aucune offre ou aucune offre appropriée n'a été déposée en réponse à une procédure ouverte (article 35-II-3°).

**Critères sociaux ou environnementaux :** Aucun

**Éléments de facturation :**

**Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP :** 2009-001

**Libellé de la facture :** Communauté de Communes du Nebbiu

Casa Cumuna i Fossi, 20232 Oletta

**Classification des produits :**

\* Meubles et produits des industries diverses

\* Travaux de construction

## Etude de Maître CHRISTIAN BERNARD

Notaire  
A Sartène (Corse du Sud)

### RESILIATION ET INSERTION LOCATION GERANCE

1°) La location gérance d'un fonds de commerce de Snack saisonnier, sis à Campomoro, 20110 Belvédère-Campomoro, "U SPUNTINU", inscrit au Registre du Commerce d'Ajaccio sous le n°333 345 668, consentie par Mme Anne Louise Isabelle Marie Lorenzi de Bradi, sans profession, épouse de Monsieur Jean, Marie, Charles Bapsères, demeurant à Belvédère-Campomoro, (20110), Campomoro, à la SARL L'ENK, immatriculée au Registre du Commerce d'Ajaccio, sous le numéro 497 590 026, a pris fin le 31 octobre 2008.

2°) Suivant acte reçu par Maître Christian Bernard, notaire à 20100 Sartène, (Corse du Sud), le 2 juin 2009.

Mme Anne Louise Isabelle Marie Lorenzi de Bradi, sans profession, épouse de Monsieur Jean, Marie Charles Bapsères, demeurant à Belvédère-Campomoro, (20110), Campomoro.

**A confié à titre de location-gérance à :** La Société dénommée EURL L'ENK, dont le siège est à Belvédère-Campomoro, (20110), Village Campomoro, identifié au SIREN sous le numéro 497590026.

Un fonds de commerce de Snack, sis à Campomoro, 20110 Belvédère-Campomoro.

Pour une durée de sept mois à compter du 1er avril 2009.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront acquises par le gérant et tous les engagements les charges dues à raison de l'exploitation du fonds seront supportés par le gérant, le tout de manière que le bailleur ne puisse être ni inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique insertion,  
Le notaire.

## VILLAS MANDARINE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8000 euros  
Siège : Chemin de Capuccino  
20260 Calvi (Corse)  
502 629 280 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2009, il résulte que :

- Le capital social a été augmenté d'une somme de six mille 6000 euros, pour le porter de 8000 euros à 14.000 euros, par création de 300 parts nouvelles entièrement souscrites et libérées.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié de la manière suivante :

### \* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de quatorze mille euros (14.000 euros).

Il est divisé en sept cents (700) parts sociales de vingt (20.00) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.

Entre Monsieur Griscelli Joseph, demeurant à Vezzani, 20242 et Monsieur Luciani Félix, Antoine, demeurant à Vezzani, 20242, il a été procédé à la résiliation amiable d'un contrat de location gérance à effet du 26 mai 2009, d'un fonds de commerce de BAR RESTAURANT, sis à Vezzani (20242).

**DIAMANT IMMOBILIER**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622 euros  
Siège social : 2, Boulevard Madame Mère  
20000 Ajaccio (Corse)  
325 221 380 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2009, il résulte que :

- Le capital social a été augmenté d'une somme de soixante mille trois cent soixante-dix-sept (60.377,55) euros et cinquante cinq cents, par apport en numéraire prélevé sur les comptes courants d'associés inscrites au passif du bilan de la société. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence. Et l'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

**Ancienne mention :****"Article 7 - Capital social" :**

Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille francs.

Il est divisé en deux cents (200) parts sociales de 250 francs chacune, numérotées de 1 à 2500 attribuées aux associés en proportion de leurs droits.

**Nouvelle mention :****"Article 7 - Capital social" :**

Le capital social est fixé à la somme de soixante-huit-mille (68.000) euros.

Il est divisé en deux cents (200) parts sociales de trois cent quarante (340) euros, l'une, numérotées de 1 à 200, réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

**VILLA MARE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 14.000 euros  
Siège : C/o Hôtel LA VILLA  
Chemin de Notre Dame de la Serra  
20260 Calvi (Corse)  
498 545 300 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2009, il résulte que :

- Le capital social a été augmenté d'une somme de quarante mille (40.000) euros, pour le porter de 14.000 euros à 54.000 euros, par création de 2000 parts nouvelles entièrement souscrites et libérées.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié de la manière suivante :

**\* Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à la somme de cinquante quatre mille (54.000) euros. Il est divisé en deux mille sept cents (2700) parts sociales de vingt (20.00) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.

**SOS MOQUETTES**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège : Chemin de L'Arancio  
Pietranera - 20200 San Martino di Lota  
398236638 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2009, Monsieur Nado Christophe, René, 6, Chemin de l'Arancio, Pietranera, 20200 San Martino di Lota, a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Nado Alain, 6, Chemin de l'Arancio, Pietranera, 20200 San Martino di Lota, et ce à compter du 2 mai 2009.

RCS : Bastia (Haute-Corse)

Pour avis,

**RÉSULTAT DE MARCHÉ**

-----  
**Département de publication : 20B**  
**Annonce N°09-126077**  
-----

**- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**  
Communauté de Communes du Nebbiu.

**Correspondant :** Leccia Jean-Pierre  
Casa Cumuna - 20232 Oletta  
Tél. : 04-95-39-01-09 - Télécopieur : 04-95-39-07-59  
courriel : oletta@wanadoo.fr.

Annonce no16, B.O.A.M.P. 5 A.  
Annonce no17, B.O.A.M.P. 5 B du 8 janvier 2009.

**Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence :** 2009-001.

**Objet du marché :** réhabilitation et réalisation des équipements sportifs sur les communes de Murato et Olmeta di Tuda Lot 2 : Commune de Murato Structure et équipements sportifs - réalisation d'un espace multisport Lot 3 : Commune d'olmeta Di Tuda Génie civil - réhabilitation du terrain de tennis et travaux connexes Lot 4 : Commune d' Olmeta Di Tuda Structure et équipements sportifs - réhabilitation du terrain de tennis et travaux connexes.

**Type de marché de travaux :** exécution.

**Critères d'attribution retenus :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- valeur technique : 60 %;
- prix des prestations : 40 %.

**Type de procédure :** appel d'offres ouvert.

**Attribution des marchés ou des lots :**

**Numéro du marché ou du lot :** 2. commune de Murato

Structure et équipements sportifs - réalisation d'un espace multisport.

**Nom du titulaire / organisme :** SARL URBA 20 -BP 153, 20240 Ghisonaccia.

**Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) :** 44 000 euros.

**Offre la plus basse / élevée :** 39 934 euros/48 339,50 euros.

**Date d'attribution du marché :** 26 février 2009.

**Nombre total d'offres reçues :** 3.

**Numéro du marché ou du lot :** 3. commune d'olmeta Di Tuda

Génie civil - réhabilitation du terrain de tennis et travaux connexes.

**Nom du titulaire / organisme :** SAS SOCIETE ROUTIERE DE HAUTE CORSE (SRHC), RN 193 CASATORRA, 20620 Biguglia.

**Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) :** 34 250 euros.

**Date d'attribution du marché :** 26 février 2009.

**Nombre total d'offres reçues :** 1.

**Numéro du marché ou du lot :** 4. commune d' Olmeta Di Tuda

Structure et équipements sportifs - réhabilitation du terrain de tennis et travaux connexes.

**Nom du titulaire / organisme :** SAS SOCIETE ROUTIERE DE HAUTE CORSE (SRHC), rn 193 CASATORRA, 20620 Biguglia.

**Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) :** 36 800 euros.

**Date d'attribution du marché :** 26 février 2009.

**Nombre total d'offres reçues :** 1.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 10 juin 2009.

**Critères sociaux ou environnementaux :** Aucun

**Eléments de facturation :**

**Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP :** 2009-001

**Libellé de la facture :** Communauté de Communes du Nebbiu

Casa Cumuna i Fossi, 20232 Oletta

**Classification des produits :**

\* Meubles et produits des industries diverses

\* Travaux de construction

**COMMUNE DE VILLE DI PARASO**

-----  
**AVIS D'APPEL PUBLIC**  
**A LA CONCURRENCE**  
-----

**1. Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune de VILLE DI PARASO

**2. Procédure de passage :** Procédure adaptée suivant les articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics (CMP)

**3. Objet du marché :** Marché de travaux : Aménagement de la route des Lieux-dits **PARDINA** et **NOVALELLA**. Fourniture et mise en oeuvre d'enrobés à chaud.

**4. Financement du projet :** Fonds propres communaux et ressources extérieures publiques (CTC)

**5. Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Références professionnelles (40%)
- Prix : (30%)
- Délai d'exécution : (30%)

**6. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** Conformément à l'article 45 du Code des Marchés Publics

**7. Obtention du dossier :** Mairie de VILLE DI PARASO - 20279 Ville di Paraso

**8. Date et limite de réception des offres :** Mercredi 24 juin 2009, à 17 heures

**9. Lieu d'envoi de réception des offres :**

Mairie de VILLE DI PARASO

20279 Ville di Paraso

**10. Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 09 juin 2009

Le Maire,  
MAESTRACCI P.B

**FREMA**

Société par actions simplifiée  
au capital de 2 000 euros  
Siège social : Sainte Lucie de Mercurio  
Lieu Dit Fiuminale 20250 CORTE  
RCS BASTIA - 511 343 907

-----  
**ANNONCE**  
**COMPLEMENTAIRE**  
**A LA PARUTION**  
**DU 05/06/2009**  
-----

Suite à l'apport du fonds de commerce de Monsieur RINIERI Martin à la société FREMA, les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

La Présidence,

-----  
**MODIFICATIONS**  
**STATUTAIRES**  
-----

Suite à l'AGE du 19/06/2009, les associés de la SARL SABA, Siren 485 399 521, décident de transférer le siège social du Lot. PETRE TURCHINE - 20290 BORGIO au **Rond-point de TRAGONE - 20620 BIGUGLIA** et de changer l'enseigne commerciale 'Bagliore Concept' qui devient '**CORSE Eclairage**'.  
Dépôt au R.C.S de Bastia à compter du 19/06/2009.

Pour avis, la gérance.

**SARL LISASYS**

Lieu-dit Mormorana  
Quartier Santa Devota  
20290 Borgo

-----  
**AVIS DE CESSION**  
**DE PARTS SOCIALES**  
-----

Aux termes d'une décision collective extraordinaire des associés en date du 6 mai 2009, et suite à la cession librement intervenue le 20 janvier 2009, entre :

Monsieur Pineau Pascal, et Monsieur Hernandez Gérard Philippe.

L'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article n°7 des statuts pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts.

**Article 7 - capital social et libération du capital social initial :**

Le capital social initial est fixé à la somme de 40.000 euros, il est divisé en 2500 parts sociales de 16 euros chacune, numérotées de 1 à 2500, entièrement souscrites et libérées, attribuées aux associés en proportion de leurs apports et réparties de la manière suivante :  
A Monsieur Falco Patrick, 1250 parts sociales, numérotées de 01 à 250 inclus et de 501 à 1500 inclus, soit 1250 parts ;  
A Monsieur Hernandez Gérard Philippe, 1250 parts sociales, numérotées de 251 à 500 inclus et de 1501 à 2500 inclus, soit 1250 parts ;

Total du nombre de parts sociales composant le capital social 2500 parts.

Les associés soussignés déclarent que ces parts sociales sont réparties entre eux dans les proportions sus indiquées et sont, conformément à l'article L.223-7 du Code de Commerce, les soussignés, déclarent expressément que les parts sociales, représentatives d'apports en nature, sont intégralement libérées et que celles représentatives des apports en numéraire ont été libérées d'au moins un cinquième de leur montant et que les parts sont réparties entre les associés dans les proportions indiquées ci-dessus.

Pour avis, Le gérant.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex  
Accès Minitel 3617 Infogrefe

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

26

Par jugement en date du 02/06/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de : M. Oussellam Rachid  
11, Bd Paoli  
20200 Bastia

**Activité** : Maçonnerie générale  
**RM** : N°450 405 881 (382.03.2B)

**Juge commissaire** :

M. Ange Louis Guidi

**Juge commissaire suppléant** :

Mme MA Fouquet

**Liquidateur** : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

**REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

27

Par jugement en date du 02/06/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Da Silva Fernandes Antonio Carlos  
Villa Lorsaju - Ficabruna  
20620 Biguglia

**Activité** : Tous travaux de maçonnerie  
**RM** : N°445 157 266 (72.03.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

**Juge commissaire** :

M. Ange Louis Guidi

**Juge commissaire suppléant** :

M. Pierre Ers

**Mandataire judiciaire** : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,  
SCP NAPPI-CASANOVA,  
Greffiers Associés

25

**CONSEIL DÉVELOPPEMENT  
INNOVATION**

Société Coopérative Ouvrière de Production à Responsabilité Limitée  
A capital variable  
Siège : Maison de l'Entreprise  
11, rue Marcel Paul - 20200 Bastia  
RCS Bastia : B/322 556 580

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2009, il résulte que :

Monsieur Albert Boulanger, demeurant, 20200 Bastia, à Casa Alba, Place du Quartier Giambelli, a été nommé gérant en remplacement de Mme Nathalie Royer, demeurant, à 20200 Bastia, à la Résidence Fort Lacroix, Bâtiment B, dont le mandat n'a pas été renouvelé à compter du 4 juin 2009.

Mention sera faite au RCS Bastia.

Pour avis,

54

"La location-gérance du fonds de commerce de restauration, débit de boissons, louage en meublé... à l'enseigne "Bar Restaurant SPORTING", exploité à Solenzara, (20145), Route Nationale, qui avait été consentie par acte sous seing privé en date du 01 juin 1981, enregistré à Ajaccio, sous le numéro A/046 211 256, par M. Dominique Tiberi, demeurant à Solenzara, (20145), Route Nationale. A la société DOUME, SARL au capital de 3.049 euros, immatriculée au RCS d'Ajaccio, sous le n° 322 423 393, dont le siège social est sis à Solenzara, Route Nationale, a pris fin le 28 avril 2008.

Pour avis".

15

**COMMUNE DE SISCO**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

**Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune de Sisco - 20233 SISCO  
Tél : 04 95 35 20 01 - Télécopie : 04 95 35 26 42  
Email : mairie.sisco@wanadoo.fr

**Personne responsable du marché :**

**Monsieur le Maire** : Ange-pierre VIVONI

**Objet du marché** : Construction d'une cantine scolaire à la Marine de Sisco

**Procédure de passation** : Marché à procédure adaptée (article 28 du CMP)

**Délais d'exécution** : Début des travaux 6 juillet 2009

Réception des travaux lundi 7 septembre 2009

**Renseignement complémentaire** : Pour tous renseignements complémentaires ainsi que pour toutes visites du site, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à Monsieur le Maire - 20233 SISCO

**Retrait du dossier** : Mairie de Sisco - 04 95 35 20 01

BUREAU 20 - Villa Arbuccia 20600 BASTIA - 04 95 33 40 50

**Coût estimé des travaux** : 72 500 euros TTC

**Condition de délais** :

**Date limite de réception des offres** : Jeudi 25 juin 2009 à 12 heures

Les devis seront transmis sous pli recommandés avec demande d'avis de réception postale ou remis en Mairie contre décharge

**Adresse à laquelle les devis devront être envoyés** :

\* Mairie de SISCO - 20233 Sisco

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : Lundi 8 juin 2009

30

République Française

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'AGRICULTURE DE HAUTE-CORSE**

**AVIS**

**Le Préfet de la Haute-Corse,**

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant la construction du nouveau pont d'AJunta, sur la RN 200 sur les communes de ALTIANI, VENACO, NOCETA, a été présentée par la Collectivité Territoriale de Corse.

L'autorisation a été délivrée au titre du Code de l'environnement, par arrêté préfectoral N°2009-135-7 en date du 15 mai 2009.

Le pétitionnaire a été autorisé à procéder aux travaux suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, copie en est déposée en Mairies de ALTIANI, VENACO, NOCETA et peut y être consultée.

En outre, pendant la durée minimale d'un mois, un extrait de l'arrêté est publié par voie d'affichage aux Mairies de ALTIANI, VENACO, NOCETA en vue de l'information des tiers et des propriétaires intéressés.

Fait à Bastia, le 2 juin 2009

Le Chef du Service

Eau-Environnement-Forêt

Daniel DANCETTE.

29

République Française

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'AGRICULTURE DE HAUTE-CORSE**

**AVIS**

**Le Préfet de la Haute-Corse,**

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant l'aménagement de la traversée nord de la RN 198 sur la commune de PRUNELLI DI FIUMORBO, a été présentée par la Collectivité Territoriale de Corse.

L'autorisation a été délivrée au titre du Code de l'environnement, par arrêté préfectoral N°2009-135-6 en date du 15 mai 2009.

Le pétitionnaire a été autorisé à procéder aux travaux suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, copie en est déposée en Mairie de PRUNELLI DI FIUMORBO, et peut y être consultée.

En outre, pendant la durée minimale d'un mois, un extrait de l'arrêté est publié par voie d'affichage à la Mairie de PRUNELLI DI FIUMORBO en vue de l'information des tiers et des propriétaires intéressés.

Fait à Bastia, le 2 juin 2009

Le Chef du Service

Eau-Environnement-Forêt

Daniel DANCETTE.

31

**ADDITIF**

Additif à l'annonce parue le 15/05/2009, concernant la SARL COR-SICA YATCH BROKER.

**En-tête "OBJET", il y a lieu de lire** : Gestion d'entreprise et rénovation d'habitat, agrandissements ou embellissements.

**A l'article 3 - il y a lieu de lire** :

Gestion d'entreprise et rénovation d'habitat, agrandissements ou embellissements. La vente, l'achat, l'entretien, de tous matériels et tous travaux étant en relation avec du matériel professionnel ou non, de tous secteurs d'activités, ainsi que la livraison de tous produits. La vente de particuliers à particuliers ou non.

37

**LECA PATRIMOINE**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 2000 euros  
Siège : 3, Avenue Nicolas Pietri  
20000 Ajaccio (Corse)  
404 697 435 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2009, il résulte que :

- Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 01/06/2009, celle suivante : **PRIMMOPRO**

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

\* **Ancienne mention** :

La dénomination de la société est : SCI

LECA-PATRIMOINE

\* **Nouvelle mention** :

La dénomination de la société est :

PRIMMOPRO

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de

Commerce de Ajaccio.

Pour avis,

Le représentant légal

18

**CHANGEMENT DE NOM**

Mme DEGUY Vanessa, née le 24 décembre 1985 à Porto-Vecchio demeurant Mezzana-Pianelli, 20137 Porto-Vecchio, (Corse du Sud), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de DEGUY-MARCOVICI.

19

**CHANGEMENT DE NOM**

Mme DEGUY Nadège née le 2 avril 1983 à Porto-Vecchio (Corse du Sud), demeurant Mezzana-Pianelli, 20137 Porto-Vecchio, (Corse du Sud), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de DEGUY-MARCOVICI.

36

**SARL ESPACE TISSUS**

Forme : SARL  
Capital : 7622, 45 Euros  
Siège : RN 193 - Casatorra  
20620 Biguglia

**TRANSFERT SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 juin 2009 les associés ont décidé de transférer le siège social de RN 193 - Casatorra - 20620 Biguglia, à **TOURIDEAU, 5 Bd Paoli, 20200 Bastia**, à compter de ce jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

**COMMUNE D'ALERIA****AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE****PROCEDURE ADAPTEE****Nom et adresse officiels de l'organisme :**

Commune d'ALERIA

**Correspondant :** Monsieur le Maire d'Aléria - BP 7 - 20270 Aléria**Objet du marché :** Le présent marché concerne des travaux au Groupe Scolaire d'Aléria**Type de procédure :** Procédure adaptée (article 28 du CMP)**Lot n°1 :** Remplacement des menuiseries extérieures

- a) Ecole primaire
- b) Ecole maternelle
- c) Cantine

**Lot n°2 :** Réfection de l'installation électrique et création d'une installation incendie

- a) Ecole primaire
- b) Ecole maternelle
- c) Cantine
- d) Installation incendie

**Critères d'attribution :**

- Prix : 50%
- Valeurs techniques : 40%
- Délai : 10%

**Date et heure limites de réception des offres :** 29 juin 2009 à 12 heures**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 10 juin 2009**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :**

Mairie d'ALERIA  
Téléphone : 04 95 57 00 73 - Fax : 04 95 57 07 74  
Courriel : commune.aleria@orange.fr

**COMMUNE DE LUCCIANA****MODIFICATION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME ET PRESCRIPTION  
DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE****1ère insertion.**

Par arrêté municipal en date du 11 juin 2009, Monsieur le Maire de Lucciana a prescrit une enquête publique portant sur la Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune pour une durée de 33 jours. Cette enquête se déroulera du 2 juillet 2009 au 3 août 2009 inclus.

Monsieur Jean-Paul SIMONI, demeurant 4 rue Carnot 20200 Bastia, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Bastia et assurera une permanence en mairie comme suit :

- le jeudi 2 juillet 2009 de 8h30 à 12 heures,
- le mercredi 15 juillet 2009 de 14 heures à 17 heures,
- le mercredi 22 juillet 2009 de 8h30 à 12 heures,
- le lundi 3 août de 14 heures à 17 heures.

Le dossier de Modification de PLU, ainsi qu'un registre d'enquête paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de LUCCIANA, Centre Europa, route de l'aéroport, pendant 33 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 02 juillet 2009 au 03 août 2009 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Mairie de LUCCIANA, Centre Europa, Route de l'aéroport - « enquête publique pour la Modification du PLU » - 20 290 LUCCIANA ;

Au terme de l'enquête publique, une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet de Haute-Corse et à la Présidente du Tribunal Administratif. Le public pourra consulter ce rapport à la mairie de Lucciana, Centre Europa, Route de l'aéroport, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire,  
Joseph GALLETTI.

**COMMUNE DE CHIATRA**

20230 Chiatra  
Tél/Fax : 04 95 38 82 09

**AVIS D'ATTRIBUTION****Objet du marché :** Aménagement d'une salle d'exposition 2ème phase (1ère tranche et 2ème tranche)**Mode de passation :** Procédure adaptée (art.28 du CMP)**Critères d'attribution :**

1. Valeur technique des prestations et références des entreprises : 50%
2. Prix : 20%
3. Délai d'exécution : 30%

**Attribution du marché :** SARL CBTP - Route de Poggiale - 20230 San Nicolao**Montant du marché :** 75.256,40 euros HT**Date d'attribution du marché :** 18 mai 2009**Nombre total d'offres reçues :** 3**Date d'envoi du présent avis :** 10 juin 2009

Le Maire,  
P. MAURIZI.

**COMMUNE DE BONIFACIO****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****OBJET : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC  
COMMUNAL DE VOIES PRIVÉES OUVERTES  
À LA CIRCULATION DES CHEMINS DITS DE  
MACELLARA - PIANTARELLA et PRUNICCIA****Date de l'enquête :** du 22 juin au 13 juillet 2009

Monsieur GAY Dominique, Commissaire Enquêteur, domicilié Résidence des Iles, 20000 Ajaccio, recevra le public le 22 juin et le 13 juillet 2009 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.

Le dossier d'enquête publique est à la disposition du public les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15, à la Direction Générale des Services.

Fait à BONIFACIO, le 10 juin 2009  
Le Maire,  
Jean-Charles ORSUCCI.

**Entité publique :** Ministère de la Justice**Entité d'achat :** Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de PACA CORSE**Intitulé de la consultation :** Marché public de fourniture courantes et services**Objet de la consultation :** Maintenance préventive et curative multiservices au Centre Pénitentiaire de Borgo**Type d'annonce/ de procédure :** Consultation / Appel d'offres ouvert**Date et heure limite de remise des plis :** Vendredi 31/07/2009 à 16h00**Retrait des dossiers de consultation entreprises :**<http://www.marches.publics.gouv.fr>**Sous la référence :** BORGOMAINTEANCE**Pour tout renseignement contacter :** M. BELLEGY au 06 81 76 62 29

EURL PLANETE SPORTS, en liquidation, au capital de 2500 euros - siège : Tennis Club de Solaro - Route de la Mer, Marine de Solaro, 20240 Solaro RCS Bastia : 508 172 343. Suite AGE du 08.06.2009, et à compter du 10.06.2009, il résulte : Approbation des comptes de liquidation, quitus au liquidateur, décharge de son mandat, clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépôt comptes de liquidation au RCS Bastia.

**CREATEURS  
D'ENTREPRISE****Pour une information,****juste****Abonnez-vous****SARL MARIA  
CONSTRUCTIONS**

Capital : 3000 euros  
Siège : Lot Purettone - 20290 Borgo  
RCS : 397 730 391 00059

**CHANGEMENT  
OBJET SOCIAL**

Suivant AGE en date du 12/11/08, les associés de la société SARL MARIA CONSTRUCTIONS, ont décidé le changement de son objet social qui devient comme suit :

**Ancienne mention :** Acquisition, construction, vente et location de tous ensembles immobiliers

**Nouvelle mention :** L'acquisition, la construction, la vente, la location de tous ensembles immobiliers et tous travaux de maçonnerie générale  
Les statuts de la société ont été modifiés en conséquences.

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,  
Le gérant.

**"VERLEA"**

SNC au capital de 4000 euros  
4, Cours Général de Gaulle - 20100 Sartène

**AVIS DE CONSTITUTION**

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 16 mars 2009, 4, cours Général de Gaulle, 20100 Sartène, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** SNC**Dénomination :** "VERLEA"**Capital :** 4000 euros**Siège :** 4, Cours Général de Gaulle, 20100 Sartène

**Objet :** La vente et/ou la distribution d'articles de presse, loto, tabacs, bimbeloterie, librairie, vente d'articles divers  
**Gérant :** M. Versini Pierre-François, né le 19 décembre 1985 à Ajaccio, (2A), demeurant, Av. Jacques Nicolai, Rond-Point Cucchi, 20100 Sartène

**Durée :** 99 ans**Immatriculation :** RCS Ajaccio

**INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**  
**TEL : 04 95 32 04 40 - FAX 04 95 32 02 38**

71

**SAS AM Environnement**

SAS au capital de 200.000 Euros  
Siège Social : ZI de Tragone  
Canale di Melo - 20620 Biguglia  
RCS Bastia N° B 490 887 700

**MODIFICATIONS DIVERSES**

Suivant AGE du 5 juin 2009, il a été décidé, à compter de ce jour :

- de modifier la dénomination sociale et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts :

**Ancienne dénomination** : Transports AM

**Nouvelle dénomination** : SAS AM Environnement

- d'ajouter à l'objet social l'activité suivante : récupération, recyclage et traitement, vente de tout type de déchets, tout négoce ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts

- d'augmenter le capital social d'un montant de 150.000 Euros par incorporation d'une partie du report à nouveau et du compte courant d'associé et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts :

\* **Ancienne formulation** : le capital social est fixé à la somme de 50.000 Euros, divisé en 2500 actions de 20 Euros chacune.

\* **Nouvelle formulation** : le capital social est fixé à la somme de 200.000 Euros, divisé en 2500 actions de 80 Euros chacune.

Formalités au Greffe du TC de Bastia.

Pour avis,

80

**Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la cour  
Spécialiste en Droit Fiscal  
32, Boulevard Paoli  
20200 Bastia

Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Suivant acte SSP en date du 28 mai 2009, enregistré à Porto-Vecchio, le 05 juin 2009, bord. 2009/193, case n°4, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination** : ARCIQUADRA

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Siège** : Lieu-dit Arciquadra, Route de Lecci, 20137 Porto-Vecchio

**Capital** : 7500 euros, par apport en numéraire

**Objet** : Maçonnerie générale, bâtiment, travaux publics et privés, gros oeuvre, travaux courants de béton avec activités conjointes de second oeuvre, entreprise de démolition, restauration de bâtiment

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio

**Gérant** : Monsieur José Nunes, demeurant, Lieu-dit Arciquadra, Route de Lecci, 20137 Porto-Vecchio

Mention sera faite au RCS Ajaccio

58

**FG EDITIONS**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 400 euros  
Siège : 8, Lotissement Carru Rottu  
20290 Borgo  
493105639 RCS Bastia

L'assemblée générale réunie le 31 mai 2009 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Fabien Giovannoni de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

81

**Maître Claire  
DAUDIN-BRANDIZI**

Avocat  
38, Boulevard Paoli  
20200 Bastia

Par AGE du 29 mai 2009, les associés de la Société SNC FANI, SNC au capital de 111.000 euros, dont le siège social est à Palazzi, (20215) Venzolasca, (502 759 228 RCS Bastia.), ont décidé de transférer son siège social à **Arena Vescovato (20215), Vescovato**, à compter du même jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia

13

**RECTIFICATIF**

Avis rectificatif à l'annonce parue le 15/05/2009, concernant la société COR-SICA YATCH BROKER, dans tout le texte il y a lieu de lire "ASSOCIE".

Au lieu de "Actionnaire", comme indiqué par erreur.

Le reste de l'article demeure inchangé.

82

**SCP MAMELLI**

20217 Saint Florent  
Tél. 04.95.37.06.00 - Fax : 04.95.37.05.58

**CREPERIE PIZZERIA  
U MOLU**

Société à Responsabilité Limitée  
Capital social : 7.622,45 euros  
Siège social : Saint Florent 20217  
Route Neuve  
RCS Bastia 322 148 024

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés dont le procès-verbal a été établi par Maître Etienne Mamelli, notaire associé à Saint Florent du 28 mai 2009, il a été décidé :

**Réduction capital social** :

Le capital social a été réduit d'un montant de 762,245 euros et donc porté de 7.622,45 euros à 6.680,205 euros.

En contrepartie de l'annulation des 20 parts sociales, il a été attribué à M. Robert Bacou, demeurant à Patrimonio, les Marines du Soleil, le fonds de commerce de restaurant, crêperie, pizzeria, fabrication et vente de plats à emporter, connu sous l'enseigne "U MOLU", sis à Saint Florent, Place de l'ancienne mairie. Le tout conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 1er avril 2009, n'ayant fait l'objet d'aucune opposition.

**Changement de dénomination social** :

La dénomination de la société devient : RESTAURANT PIZZERIA U FURNELLU

**Modification statutaires** :

Les articles 3, 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour insertion,  
le gérant

**Notre Site :**

[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

**PROGRAMME DE TÉLÉ PAESE****LUNDI 25 MAI**

**19h30** : Nutiziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret, suivi du Journal Sportif présenté par Caroline Gros

**20h00** : Da qui a pocu - magazine culturel présenté par Danielle Farsetti

Invité : Marie-Claudine Ollivi, professeur de théâtre

**MARDI 26 MAI**

**17h00** : Touré Kunda à Zandolive - Concert

**19h30** : Nutiziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret

**19h45** : Oghje Tech - émission spécialisée technologie C.R.D.P

**19h55** : Culture Science - émission scientifique P.E.R.I

**MERCREDI 27 MAI**

**07h00** : Zitelli - Programmes jeunesse

**19h30** : Nutiziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret

**20h00** : Dans les décors - Documentaire

**20h55** : Concordances - magazine de société

**JEUDI 28 MAI**

**19h30** : Nutiziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret

**19h55** : Aigoual, la forêt retrouvée - Docu-fiction

**21h15** : L'ère de l'après pétrole - documentaire

 **VENDREDI 29 MAI**

**19h30** : Nutiziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret

**20h00** : Urban Kréol à Zandolive - Concert

**SAMEDI 30 MAI**

**08h00** : Café Littéraire - Magazine culturelle

**13h00** : Settimanale - Magazine d'information

Retour sur l'actualité de la semaine

**19h50** : Henri Alleg - Documentaire

**DIMANCHE 31 MAI**

Rediffusion de divers programmes de la semaine

**ZENITH IMMOBILIER  
VILLAS**

- Cardo village, maison F6 155m<sup>2</sup> hab. T.B construction traditionnelle, charpente béton, toiture lauzes, grande terrasse, petit jardin, garage 90m<sup>2</sup>, chauffage gaz, Pvc double vitrage, cheminée : **435000 €**

**TERRAIN**

- Terrain prêt à bâtir en légère pente, hors lotissement, Borgo-Rasignani, sur les hauteurs, vue panoramique mer, 1500m<sup>2</sup>, borné, démaquisé, viabilisé : **152000 €**

**APPARTEMENTS**

- Borgo, TB appartement duplex dernier étage avec asc. 125m<sup>2</sup> hab., garage, cave, terrasse, cuisine équipée, climatisation, volets roulants électriques, stores, frais notaires réduits, 100m commerces et transports : **270000 €**

P. BERENI Ceppe - 20620 BIGUGLIA

Tél : (33) 04 95 33 80 36 - Fax : (33) 04 95 33 82 72

[WWW.ZENITHIMMOBILIER.COM](http://WWW.ZENITHIMMOBILIER.COM)

**LOCATION TAG**  
Chapiteaux  
Toutes les Structures répondant à vos besoins !

[www.location-tag.fr](http://www.location-tag.fr)

# Premières Assises du monde rural

Le 10 juillet à Corte

*Événement en Corse : à l'initiative des Présidents Giacobbi et Panunzi, le Conseil Général de la Haute-Corse et le Conseil Général de la Corse du Sud organisent le 10 Juillet 2009 à Corte les Premières Assises du monde rural auxquelles seront conviés les Conseillers généraux ainsi que les maires des deux départements. Une première qui en annonce d'autres pour les Présidents Giacobbi et Panunzi, lesquels, depuis un an, ont engagé une réflexion commune sur de nombreux sujets.*



Ces premières Assises visent à poser la problématique de la ruralité en Corse, à identifier les difficultés et à recueillir les témoignages et les expériences. Il s'agit de dépasser le stade du simple constat pour redéfinir le rôle et la place des collectivités locales, et notamment ceux des Départements. Le rural est en danger et il appartient aux institutions départementales qui en sont l'expression politique de décréter une mobilisation générale des hommes et des moyens pour y remédier. La participation d'EDF, de France Télécom, des Gîtes de France, ainsi que de l'Université de Corse et de l'Insee permettra de mieux cerner les problématiques et les enjeux majeurs de cette journée. Quatre grands axes de travail sont retenus : 1/ Qu'est-ce que le rural aujourd'hui en Corse, comment le définir, quel est l'état des lieux ? 2/ Comment agir, quel type de réponses concrètes peut-on apporter aux grands problèmes de la ruralité ? 3/ Quel est le rôle des Collectivités et comment peuvent-elles intervenir avec plus d'efficacité ? 4/ Quel est l'avenir du rural et comment créer les conditions d'une « nouvelle ruralité » ? Un « livre blanc » sera publié à l'issue de ces premières Assises qui se poursuivront à travers l'organisation de groupes de travail réguliers entre les deux Conseils Généraux. Pour tous renseignements complémentaires : François Dominique de Peretti, Directeur de Cabinet du Président Giacobbi au 04 95 55 57 49.

## UN PARC NATUREL RÉGIONAL PLUS GRAND ?

Le 5 juin dernier, au cours de son AG, malgré les doutes notamment exprimés par son ancien directeur, Michel Leenhardt, quant à la pertinence et la recevabilité du projet, le PNRC a adopté à une très large majorité le projet d'élargissement du Parc qui devrait faire passer celui-ci de 3640 à 8040km<sup>2</sup> et de 145 à 340 communes, soit à une couverture quasi totale de la Corse.

## LIGNE HAUTE TENSION ENTRE FURIANI ET LUCCIANA



Bientôt la reprise des travaux ?

Lors d'une réunion exceptionnelle entre l'Association des Maires de Haute-Corse, EDF et les 3 syndicats d'électrification du Département, qui s'est tenue le 3 juin dernier, aura notamment été évoqué - outre la fusion entre les 3 syndicats d'électrification de Haute-Corse qui permettrait le déblocage d'une enveloppe de 15 millions d'Euros dans le cadre du PEI mais reste pour l'heure impossible compte tenu du désaccord entre les parties concernées - le projet de ligne à haute tension entre Furiani et Lucciana récemment suspendu par le Tribunal Administratif de Bastia mais toujours d'actualité chez EDF puisque une enquête parcellaire en vue d'obtenir un nouvel arrêté de servitude pour une reprise des travaux en septembre prochain vient d'être lancée, provoquant la réaction du Collectif constitué contre ledit projet.



## Du mouvement à la préfecture 2B

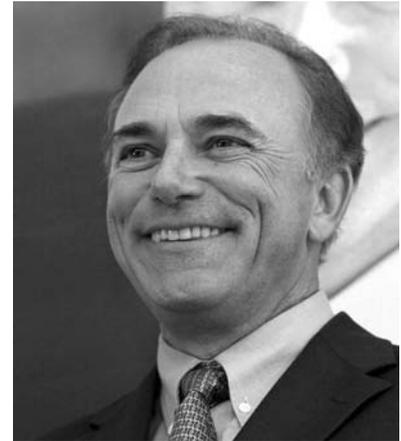
On apprend le 3 juin dernier que, venant d'être nommé en Conseil des Ministres Directeur de l'Administration de la Police Nationale, le Préfet de Haute-Corse, Hervé Bouchaert, qui avait pris ses fonctions dans l'île en août 2007, quittera sous peu celle-ci.

# Euro-directive sur le coupage des vins

## Sauveur Gandolfi-Scheit se félicite de son abandon

*La nouvelle est tombée dès le lendemain du scrutin des Européennes : le projet de directive de la Commission de Bruxelles autorisant le coupage des vins blancs et rouges pour en faire du rosé a été abandonné. Dans ce cadre, l'action des députés Gandolfi-Scheit et François Grossetête est à souligner, qui se sont d'emblée engagés à agir directement au Palais-Bourbon et à Strasbourg, tant par le biais de questions orales, que par la mise en place d'un lobbying actif auprès des autres députés.*

Le 5 mai dernier, au cours de la session plénière du Parlement Européen, Françoise Grossetête allumait ainsi la première mèche en interpellant sèchement la Commission demandant l'abandon pur et simple du texte. De son côté, Sauveur Gandolfi-Scheit obtenait de poser au nom de l'ensemble du groupe UMP une Question Orale au Gouvernement réaffirmant l'"*opposition foncière des députés français à la directive*", et s'enquérant de l'"*état d'avancement des négociations avec les partenaires européens de la France*". Prévue initialement pour le 26 mai, cette question aurait dû être posée mardi 16 juin, soit 3 jours avant la date fatidique fixée par Bruxelles. A la surprise générale, c'est par la voix de la Danoise Mariann Fischer Boel, commissaire à l'agriculture européenne, que ce lundi 8 juin la Commission a renoncé définitivement à légiférer sur le vin rosé. Dès l'annonce de la décision de Bruxelles, le CIVC a réagi par l'envoi d'un communiqué au député de la Haute-Corse : « *Nous tenons à vous remercier tout particulièrement de votre soutien et de votre engagement auprès des vignerons corses sur le dossier du « coupage des vins » qui vient de trouver une issue favorable, grâce à votre mobilisation sans faille à Paris et à celle de votre collègue Madame Grossetête à Strasbourg* ». Pour Sauveur Gandolfi Scheit, « *une fois encore, c'est grâce à un effort collectif que ce dossier qui était quasi-unanimement considéré comme « perdu d'avance » a pu être mené à bien* ». Le parlementaire se dit « *évidemment très heureux pour l'ensemble des vignerons corses dont près de 60% de la production concerne le rosé, et qui auraient terriblement souffert de l'application de cette directive* ». Et d'ajouter : « *Je tiens aussi à saluer et à remercier mes collègues issus de régions a priori peu ou pas concernées par la question, et qui se sont fortement mobilisés à nos côtés* ».



### TRIBUNE LIBRE

## “Encore la Turquie...”

Entendre Carl Bild, le Ministre suédois des Affaires Etrangères, dire que l'Europe a besoin de la Turquie pour peser sur le monde interpelle la France, fille aînée de l'Eglise, et doit mettre les Suédois mal à l'aise car Sainte Brigitte, une des patronnes de l'Europe, issue des grandes familles royales de Suède, canonisée en 1391, est honorée dans toute l'Europe. Nous avons entendu Romano Prodi et le Premier Ministre turc Erdogan nous dire qu'ils effacent la clause criminalisante de l'adultère qui était inscrite au Parlement turc. C'est un peu la figure du voyageur qui frappe à votre porte en disant : « Laissez-moi entrer. Je vous promets de ne pas vous maltraiter. » A Chypre, dans la zone turque, on comptait, avant l'invasion turque, 83 églises chrétiennes ; il n'en reste plus qu'une seule aujourd'hui ; 68 ont été transformées en mosquées, 5 en écuries, 4 en musées, 3 en casernes, 2 en habitations. Après l'invasion, les Turcs ont détruit les monuments d'inspiration chrétienne et hellénique, ainsi que les sites archéologiques... Il y en a encore qui prônent l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne, comme Madame Aubry Btochen qui indique que la Turquie doit rentrer dans l'Europe, bien sûr dans 5 à 8 ans, après que celle-ci a accepté les conditions de son admission. Mais les jeunes de 20 ans aujourd'hui auront 28 ans et seront encore bien jeunes ; et ils auront à supporter un peuple musulman de 80 millions d'habitants qui aura plus de députés européens que la France.”

Gilbert Billon, lecteur de L'Informateur Corse Nouvelle



### INITIATIVE

## LA CMN VOIT LA MER EN VERT



A 77 ans, avec ses 445 salariés et le transport, en 2008, de 56 400 poids lourds, 16 200 autos neuves, 86 200 véhicules de tourisme et 229 800 passagers, la CMN décroche la certification Iso 14 001 déléguée par l'organisme indépendant BUQI (Bureau Veritas Quality International) et relève ainsi le défi de l'environnement avec la mobilisation de tous les moyens pour atteindre ses objectifs “verts” : restreindre sa dépendance aux énergies fossiles, réduire ses consommations en combustible, trier et valoriser ses déchets, protéger les mammifères marins en prévenant la collision avec les cétacés...

# Le Vescovatu Casinca basket-ball

## Trente ans déjà !

I l n'y a qu'un mot : merci. Pour le spectacle, l'ambiance et surtout l'enthousiasme d'un club, de ses dirigeants, ses éducateurs, ses licenciés, ses bénévoles et son public, qui prouvent depuis 30 ans que sport et association peuvent faire bon ménage. C'est une question d'hommes, d'attachement et d'ambition. C'est tout cela qui a fait se construire le club de basket-ball de **Vescovatu**, qui fait l'exploit de tenir le haut du basket insulaire depuis des décennies. Son tournoi annuel, organisé dans le cadre spécifique de son trentième anniversaire, n'a pas dérogé à la règle. De l'organisation, du jeu, et l'ambiance qui va avec.

Trente équipes engagées pour fêter trente années pérennes. Trente bougies pour une fête inoubliable entre tournoi et festivités hors sport, au domaine d'**Anghione**, avec la complicité de nombreux clubs continentaux, venus relever l'affiche.

L'éternel jeune club de basket-ball de **Vescovatu** a donné la preuve de ses ambitions, à l'image de ses seniors garçons qui accèdent la saison prochaine au championnat de nationale 3. La bande à **Mitri** n'a pas fini de nous faire rêver.



Vescovatu et Costa Verde ont joué la finale du challenge Giocante di Casabianca : avantage Costa Verde



Les prouesses techniques n'ont pas manqué au tournoi de Vescovatu

FOCUS / PAR E.M

## L'Acula capicursina

### Près de 70 km de trail nocturne sur les crêtes du Cap-Corse

Le 21 juin, sera donné à Erbalunga le départ de l'Acula capicursina, trail de montagne de 65,4 km et de 4 286 m de dénivellation positive. Les concurrents, qui partiront à 1 heure du matin, découvriront la magie de la course de nuit à la lampe "frontale".

"Ce sera, je crois, la première fois, en Corse, qu'une compétition de ce type débutera en nocturne, souligne Claude Leonard, le président de l'AS Figarella et organisateur de l'épreuve. Le tracé, constitué à 96% de sentiers et de pistes de montagne,

sécurisé et balisé, empruntera des sentiers de chèvres et de petite randonnée, des pistes, quelques hectomètres de macadam, des passages très techniques et ce n'est pas le moins important, traversera 13 hameaux capcorsins typiques". Et de poursuivre : « La compétition originale, caractérisée par une course individuelle ou en relais de deux coureurs, proposera donc, au-delà d'un véritable défi physique, la somptueuse visite d'une surprenante et attachante micro-région, aux paysages aussi variés que sublimes, partagés entre mer et montagne ». A noter : le défi, pour le moins exigeant, comporte des secteurs de récupération, notamment entre Sisco et Cortina, Olcani et Nonza, San Giacintu et San Martinu. Le descriptif détaillé de l'épreuve peut être consulté sur le site de l'As Figarella ([www.capicursina-corse.fr](http://www.capicursina-corse.fr)). N'oubliez pas de vous inscrire avant le 15 juin. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le 04 95 33 06 32.

# L'A.J.Bastia

## Pari réussi avec le Comité Départemental et la Ligue Corse d'Athlétisme

*Une météo plutôt clémente malgré des perturbations menaçantes ! Une première journée, samedi 6 juin, au programme copieux et aux tribunes bien garnies ! Les principaux clubs insulaires étaient présents avec leurs meilleurs éléments et l'organisation fut huilée dans un Complexe Sportif de Montesoro rénové et apprêté pour ce qui devait se révéler une manifestation sportive d'envergure nationale, riche en valeurs reconnues, en potentialités à exprimer !*



Tous les ingrédients nécessaires à la réussite de la fête du sport étaient réunis. Et il y eut en effet du sport, serti dans un écrin festif où la bonne humeur et la convivialité s'étaient donné rendez-vous ! Ingrédients nécessaires mais rares dans les enceintes sportives où beaucoup ont tendance à la jouer «perso» !

Mais, l'A.J.B avait planté le décor en conviant l'échange, le respect et la rigueur sportive à la table d'un festin sportif au menu varié, coloré, brassant Pious-Pious et Internationaux, en un ballet bien enlevé, presque sans fausses notes et toujours enjoué !

### Ambiance, atmosphère et performances...

En invitant les Ecoles d'Athlétisme à intégrer le programme des Championnats Régionaux, l'A.J.B a démontré qu'il était possible de rassembler l'élite et la masse, sans gêne, et pour le meilleur profit de l'une et l'autre des catégories, sans

pour autant alourdir la programmation en mettant en place des jurys parallèles.

Ce fut un régal que de voir les plus jeunes, comme les plus grands, courir et concourir à tour de rôle, le public vibrant pour les exploits des plus grands ou les prémices des champions en herbe !

Au Complexe Sportif de Montesoro, toutes les composantes de la famille de l'athlétisme étaient présentes et le concert fut de grande qualité !

### LA LIGUE CORSE et son président à pied d'œuvre

Le Président Hervé Mela pouvait avoir le sourire. L'ensemble des membres du Comité Directeur était à pied d'œuvre au Complexe Sportif de Montesoro, comme le Vice-président Paul Aurelli, Bernard Emmanuelli, François Pinna, trésorier adjoint, Michel Maestracci, secrétaire général, Claude Bosch, Guy Bosch, Président du CSR, Abdelhakim Bouchafra, Marcel Marchetti, Président de la CRHS, Frédéric Lurie, secrétaire

général adjoint, et l'homme orchestre de cette manifestation, Youssef Zaid, disponible à souhait, attentif à tout et à tous, sans jamais se départir de cette affabilité qui le caractérise !

### Des jurys ponctuels et des «officiels»

Les jurys ont été ponctuels sur les différents ateliers, assistés par des bénévoles, disposés et attentifs, sous la responsabilité, le samedi, du Juge-Arbitre Alain Gourdol et le lendemain, sous celle de Guy Bosch.

Quatre «fédéraux» ont officié : Sandrine Bosch, Emile Serra, Alain Gourdol et Guy Suotto.

### Une Sono de qualité

Augustin Planet avait installé une sono performante, ce qui a permis une animation appréciée par l'ensemble des participants.

## Championnats de Corse à Bastia

# La fête, les «perfs» et la rigueur !

*Le sport, et l'athlétisme en particulier ne valent que par leur capacité à valoriser l'effort et la performance, le respect des règles devant partout, à travers le monde, garantir l'authenticité de cette performance, et cela même si certains points des règlements peuvent paraître «alambiqués», voire discutables quant à leur impact réel sur le résultat final !*



Nicolas Fillon

Sur la piste du **Complexe Sportif de Montesoro**, à **Bastia** où la fête a battu son plein durant deux jours,

l'organisation mise en place par l'**Athlétic Jeunes Bastia** et le **Comité Départemental de la Haute-Corse** sous l'égide de la **Ligue Corse d'Athlétisme**, en aura été l'illustre témoignage !

Cela écrit pour les «pisses-vinaigres» qui, existent encore, nombreux autour des stades, distillant ici ou là, la mise en cause des «résultats» ne dépendant pas de leur «expertise».

Certes, il n'y a pas matière à pavoiser quand un jury a fait son devoir quoi qu'il puisse en coûter aux athlètes, privés d'un résultat durement recherché; mais pour être authentifié, le résultat ne doit souffrir aucune exception quant à l'application des règles établies.

Les athlètes du **Relais 4x400m** de l'**Athlétic Jeunes Bastia** n'en ont pas moins réalisé une performance de grande valeur puisqu'elle aurait constitué, la meilleure performance française de la saison : 3'14".

Leur talent pourra être confirmé lors d'une très prochaine occasion. Et avec une opposition dans la course, ils pourront faire



Yves N'Dabian

encore mieux, tellement leur marge de progression en la matière est conséquente.

**Nicolas Fillon, Willem's Obague, Yves N'Dabian, Teddy Fido** ont enchanté le public, à **Bastia**. Ils ont certainement frappé l'esprit des athlètes présents. Leur performance mérite le respect pour ce qu'elle recèle d'avenir.

Jamais, en **Corse**, un tel spectacle, avec une telle densité de valeurs, n'avait eu l'occasion de s'exprimer.

L'**A.J.B.**, avec eux, a aussi réussi le pari de faire triompher la **Corse** et l'**Athlétisme** !

## Un 800m de très haut niveau

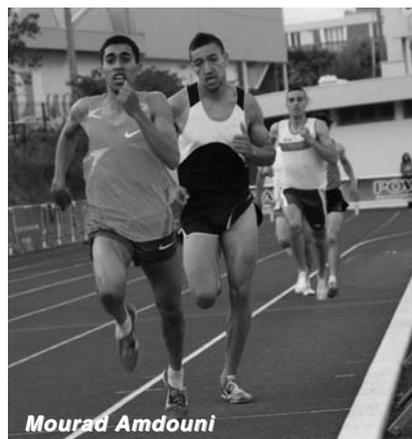
Le samedi 6 juin restera gravé dans l'histoire de l'athlétisme insulaire. Pour la première fois, un **800m** de gala de grande «pointure» a été organisé par l'**Athlétic Jeunes Bastia**, avec le concours de **Rachid Esmouni**, «le manager» de **Mourad Amdouni**.

**Samir Dahmani**, du **Martigues Sports Athlétisme**, a frôlé le **Record de France Junior** de 13 centièmes en réalisant **1'47"34**, devant **Merabet Abdeslam**, de l'**Avia Club IM**, **1'50"73** à l'issue d'une course palpitante dans laquelle **Mourad Amdouni** en profitait pour améliorer son record personnel sur la distance et s'octroyer un nouveau **Record de Corse** : **1'51"41**.

**Houssaman Bouallagui** de **Martigues Sports Athlétisme** (**1'53"37**), «Momo» **Bojattoy** (**1'55"77**) et **Nicolas Vincensini** (**1'56"24**) complétaient cette course qui avait rassemblé un

large public parmi lequel l'ancien Ministre, maire de Bastia, **Emile Zuccarelli**, n'était pas le dernier à vibrer, en fin connaisseur de l'athlétisme.

Un spectacle de très haut niveau. Un enchantement pour les plus jeunes aussi, invités à ce sommet de la fête de l'athlétisme.



Mourad Amdouni

### Echos... Echos... Echos

Le junior **Brahim Nassi**, qualifié pour les **France** du **10Km**, a préféré participer aux **Championnats de France de Montagne** à **Bagnères de Luchon**, ainsi que **Kamel Zouhari**, chez les séniors.

Une belle expérience pour les deux athlètes de l'**A.J.Bastia**.

Les athlètes de l'**A.J.Bastia**, le Junior **Issa Majouti** et l'espoir **Zouhair Tadlaoui** participeront aux demi-finales des **Epreuves Combinées** (Décathlon) en **Arles**.

Une première pour ces deux athlètes à fort potentiel !

C'est à **Andrézieux** que ce samedi, se déroulera le **Championnat de France des 10Km** qui verra **Julien Bartoli** et **Muriel Gasnier** de l'**A.J.B** s'aligner sur cette distance avec comme objectif un bon chrono.

**Teddy Fido** et **Willem's Obague**, quant à eux courront, dimanche, à **Nogent sur Marne**, sur **400m** où **Yves N'Dabian** s'alignera sur **400m Haies**.

## TOURNOI DE JEUNES DU F.C.BORGO

# L'U.S.C.Corte, le G.F.C.B.L, l'A.S.

*Ce dernier tournoi de la saison footballistique, mis sur pied par le FC Borgo, a connu un grand succès populaire. Fort bien préparée par l'ensemble des membres du Club borgois, cette remarquable épreuve, qui s'est étalée sur cinq jours, a bénéficié d'un temps idéal et a permis à tous ces jeunes footballeurs de mettre en évidence leurs belles qualités, mais aussi de faire montre d'un état d'esprit exceptionnel.*

Il est rare de nos jours de voir de telles attitudes et cela mérite d'être mis en évidence. Chaque catégorie a montré un véritable esprit sportif et c'est encourageant pour les années à venir.

Dirigeants et éducateurs ont tous montré à leurs jeunes joueurs la sagesse, la vaillance, mais aussi le fair-play qui a apporté à ce magnifique tournoi de belles rencontres, certes indécises, mais toutes passionnantes.

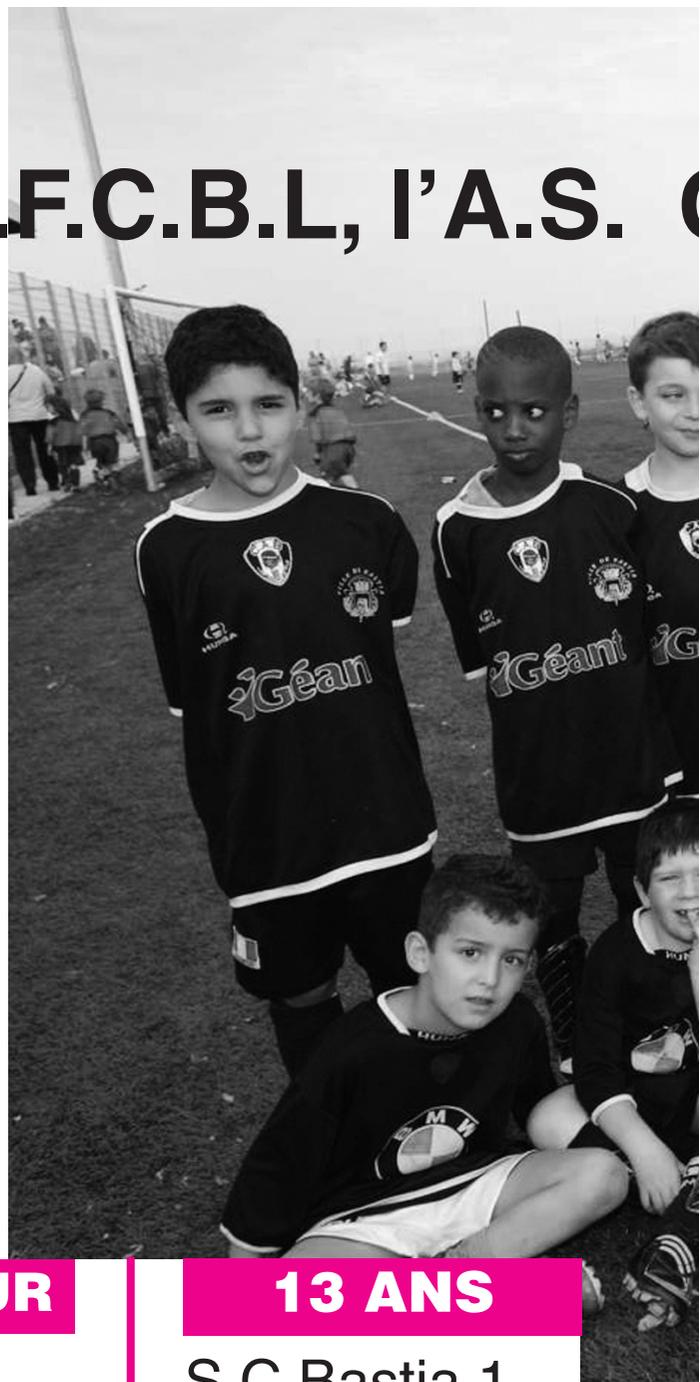
Même le public chaleureux envahi pendant ces cinq jours le **stade Paul Antoniotti**, plein comme un œuf.

Ce fut parfait et toutes les formations ont su s'adapter aux circonstances en jouant le jeu jusqu'au bout. On a vu un superbe plateau de débutants qui ont ravi leurs parents. Ce fut une véritable kermesse.

Les poussins, eux aussi, furent très applaudis et soutenus par leurs dirigeants. Ils ont montré de bien belles facettes de leurs qualités naissantes. N'oublions pas cette catégorie des **Benjamins**, très en avance, et qui fit elle aussi l'unanimité.

Quant aux **13 ans**, ils ont livré une âpre bataille pour arracher la qualification à la finale.

On remerciera aussi et surtout l'ensemble des dirigeants borgois pour leur remarquable travail, leur patience et leur gentillesse. Tout fut parfait et on souhaite à tous de bonnes vacances, particulièrement méritées. Bravo à tous !



## POUSSINS ÉLITE & HONNEUR

### USC Corte 2 - SC Bastia 0

Remarquable finale dans cette catégorie des **Poussins Elite** entre les jeunes **Cortenais** et les **Bastiais**. Une opposition très indécise et applaudie par un public ravi d'une telle qualité. Les Cortenais se sont montrés plus réalistes grâce à **Moretti** et **Luciani**, face à des **Bastiais** très appliqués mais manquant de percussion.

**USC CORTE** : Barrau, Balsam, Giorgi, Albertini, Laranjeira, Luciani, Gillot, Gomes, Moretti, Marigliani.

### G.F.C.B.L 1 - Ponte-Leccia 0

Les **Gaziers** continuent de s'affirmer dans les petites catégories et l'éducateur **Ange Riu** peut en être fier. Grâce à une réalisation de **Nicolini**, ils remportent le trophée devant des rivaux **ponte-lecciais** courageux.

**GFCBL** : Corteggiani, Nicolini, Mezrigui, Pichod, Roncaglia, Giovanetti, Jourda, Dala, Léonardi.

**Educateur** : Ange Riu.

## 13 ANS

### S.C.Bastia 1 Pieve di Lota 0

Cette finale entre le **Sporting** et **Pieve di Lota** fut indécise jusqu'au bout. Pourtant, les jeunes Bastiais étaient parvenus à ouvrir rapidement la marque par **Dominici**, mais ils ne purent poursuivre sur leur lancée. Les **Miomais** tentèrent alors de revenir au score mais les défenseurs **bastiais** surent préserver leur avantage et s'attribuèrent le trophée devant une volontaire formation de la **Pieve**.

**SC BASTIA** : Mori, Catoni, Debague, Mattei, Medori, Ferrara, Seghi, Dominici, Sasso, Addessa, Paoletti, Romain, Benahim, Carrara.

**Educateurs** : Bruno Mariani et Dumè Albertini.

# Casinca et le S.C.Bastia



## Les débutants du C.A.Bastia

### BENJAMINS ÉLITE & HONNEUR

#### U.S.Corte 1 Costa Verde 0

À aussi, les jeunes **Cortenais** ont prouvé qu'ils possédaient de jeunes éléments de grande qualité. Leur succès devant de valeureux **Morianais** est logique et mérité, malgré la volonté de leurs rivaux qui se sont battus jusqu'au bout.

Le buteur **Marietti** a apporté un deuxième trophée à ses couleurs, trophée qui va créer un nouvel enthousiasme dans la cité cortenaise.

**USC CORTE** : Dominici, Jouy, Nabiani, Tomasi, Brancaloni, Monnier, Rodriguez, Marietti, Queré.

**Educateur** : Jawad Elouadji.

#### A.S.Casinca bat l'A.J.Biguglia aux tirs au but

Les gars de la **Casinca** sont sortis victorieux de leur affrontement face aux jeunes **Bigugliais** qui ont tout tenté pour arracher le trophée, mais ont manqué de réalisme, les **Casincais** s'imposant finalement aux tirs au but face à des rivaux qui auraient mérité beaucoup mieux.

**AS CASINCA** : Pierantoni, Andréani, Ciosi, Gandini, Pucci, Degiovani, Sconamiglio, Pietrantoni, Khélifi, Pagliari, Finestra.

**Educateurs** : Christophe Luigi et Gérard Casanova.

# A Settimana

25<sup>ème</sup> semaine de l'année

du 12 au 18 juin 2009

Les fêtes : le 12, Guy - le 13, Antoine de Padoue, Anthony - le 14, Fête-Dieu, Elisée - le 15, Germaine - le 16, Jean-François Régis, Aurélien - le 17, Hervé - le 18, Léonce.

25<sup>esima</sup> settimana di l'annu

da u 12 a u 18 ghjugu 2009

E feste : u 12, Guidu - u 13, Antone di Paduva - u 14, Corpu di Cristu, Eliseu - u 15, Vitu - u 16, Urilianu - u 17, Rinieru - u 18, Leonzu.

## L'info insolite

### Parité dépassée

En Europe, dans les universités, les filles sont aujourd'hui plus nombreuses que les garçons, selon une étude Eurostat coproduite avec la société allemande de conseils HIS. Parmi les 46 pays qui participent au processus de Bologne, qui a pour but de construire un espace européen de l'enseignement supérieur à partir de 2010, seule la Turquie fait exception à cette nouvelle situation.

### Contre le réchauffement

A Londres, le secrétaire américain de l'énergie, Steven Chu, déclarait que des toits d'immeubles blancs et des routes de couleur froide reflétant fortement la lumière et la chaleur, auraient un effet équivalent à un arrêt du trafic automobile dans le monde pendant... 11 ans. Steven Chu ajoutait qu'il n'y avait pas de solution technologique unique au problème du réchauffement de la planète, mais que nous devons tout essayer.

### Violences en Irak

Alors qu'un calme relatif semblait se dessiner en Irak, il est hélas regrettable de constater que le pays a été rapidement rattrapé par l'engrenage des violences. Ainsi, le mois d'avril a-t-il été le plus dramatique depuis le mois de septembre 2008 : 355 civils, militaires et policiers tués. A la fin du mois d'avril, on comptait depuis le début de l'année 1056 personnes tuées en Irak.

### Trop gros !

A Bangkok, en Thaïlande, la direction de la police a donné deux mois à trois cents agents de la circulation pour maigrir. Ceci parce que,

d'après elle, l'obésité nuit aux performances professionnelles. Et si, pour certains, ce but n'est pas atteint, ceux-ci ne seront pas révoqués, mais bien affectés à des tâches administratives.

### Mariage

Aux Etats-Unis, cinq Etats ont à ce jour légalisé le mariage homosexuel. Le Massachusetts a été le premier, en 2003, et depuis, le Vermont, l'Iowa, le Connecticut et le Maine. D'autres Etats, New York, New Jersey, New Hampshire ont par ailleurs instauré une forme de reconnaissance, en créant une «union civile». Dans l'Oregon et Washington, la loi a instauré un «partenariat domestique» qui permet de bénéficier de certains droits, actuellement réservés aux couples mariés.

## L'ACTU DANS LE RETRO

- Le 13 juin 2002, des astronautes américains annonçaient la découverte d'un système solaire semblable au nôtre qui serait situé à 43 années-lumière de la Terre.

- Le 14 juin 2000, le gouvernement allemand et les responsables du secteur énergétique se mettaient d'accord sur l'abandon du nucléaire. Les 19 réacteurs en activité dans le pays seraient fermés d'ici 2021.

- Le 15 juin 1999, en Yougoslavie, l'Eglise orthodoxe serbe réclamait la démission du président Milosevic.

- Le 17 juin 2000, à Klettwitz (Allemagne), le plus grand parc d'éoliennes d'Europe, pouvant alimenter 30.000 foyers, était inauguré.

- Le 18 juin 2003, Silvio Berlusconi comparait devant un tribunal pour une affaire de corruption.

## VAGABONDAGE

Le 23 mai, le tiercé a été remporté par le crack driver Yvon Dreux. Pourquoi est-ce que je vous en parle ? Tout simplement parce que le cheval s'appelle « Napoléon de Bussy ». Torna ellu !

La Corse est-elle devenue la capitale de la moto ? Il n'est pas rare de voir sur nos routes des défilés impressionnants de motards; la place principale de Saint-Florent est un véritable garage. J'ai même défilé avec 190 Harley Davidson... mais en voiture !

A Cannes, au festival, Xavier Giannoli (San Nicolau) et Laetizia Casta (Lumio) ont été remarqués même si certains films d'horreur ont été primés.

J'ai aimé lors de la finale Barcelone - Manchester le but de la tête de Messi. Petit par la taille, immense par le talent, il s'envola tel un ange vers les étoiles. Dame, n'en est-il pas une ? Et au firmament des Pelé, Maradona, Cruyff, Djazic, il a largement sa place.

En rugby, j'ai aimé la victoire de Clermont-Ferrand sur Toulouse. Pourquoi ? Tout simplement parce que deux « Casinchesi », Mignoni et Emmanuelli, jouent à Clermont.

Les bars à vin sont à la mode. On s'y restaure avec un bon verre de vin et lorsque cela se passe tout près de Patrimoni, cette boisson des dieux ne peut être que nectar... "La mer à boire", sur les quais de Saint-Florent, répond à ce critère. Yves Leccia et sa charmante épouse ont eu la bonne idée d'ouvrir ce lieu convivial et Alexandrine vous y accueillera avec son sourire et sa gentillesse. Alors si vous êtes dans le coin, n'hésitez pas : le vin de Leccia est extra !

Toussaint Lenziani

## BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €     6 MOIS : 32 €     Etranger : 62 €

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

L'INFORMATEUR  
Corse Nouvelle  
Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.32.04.40  
Fax : 04.95.32.02.38  
E-mail : redaction@informateurcorse.com

## ▶▶▶▶ CD ROCK JAZZ BLUES POP...

La production discographique est toujours aussi riche. Que ce soit en jazz ou en rock, les artistes ne cessent de proposer de petites perles. Relevés ce mois-ci, deux albums qui se réfèrent à des monstres de la pop et du jazz : The Beatles, Zappa, Monk et, cerise sur le gâteau, un album mélancolique qui fait se rencontrer Billy Eckstine et Chopin.

## Furio Di Castri/Nguyen Lê/Rita Marcotulli/ Eric Vloeimans/Joël Allouche/Mauro Negri Zapping

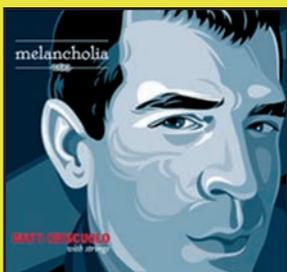
**F**urio di Castri a toujours désiré unir la production de **Thelonious Monk** au génie de l'orchestration de **Frank Zappa**. En travaillant de la sorte, il espérait déboucher sur une musique unique de type «zapping» contenant toute la création musicale du XX<sup>e</sup> siècle. **Zapping** est la concrétisation de ce rêve. En compagnie d'**Eric Vloeimans** (tp), **Mauro Negri** (as, cl), **Rita Marcotulli** (p), **Nguyen Lê** (g) et **Joël Allouche** (dm), le contrebassiste propose une œuvre pour le moins singulière. Le fil rouge de celle-ci repose sur la présence, plus ou moins marquée, de l'œuvre de **Monk**. «**Skippy**» en est la démonstration la plus évidente, avec des accentuations à la **Frank Zappa**. **Mauro Negri** (as, cl) bénéficie d'un espace d'expression relativement large pour développer ses idées, que l'élégante **Rita Marcotulli** s'empresse de suivre pour dispenser la magie de son toucher («**God Shave the Queen**»). «**The Monk Page**» puise sa source dans l'œuvre du pianiste, mais l'adaptation qui en est faite évoque davantage **Zappa**. Album ambitieux, «**Zapping**» constituera une réussite pour celui qui aura les bases nécessaires à l'écoute des deux monstres sacrés de la musique du XX<sup>e</sup> siècle. Pour les autres, il faudra peut-être davantage de temps pour digérer la fusion réalisée par **Furio di Castri**.



NOUVEAUTE

DÉCOUVERTE

## Matt Criscuolo Melancholia



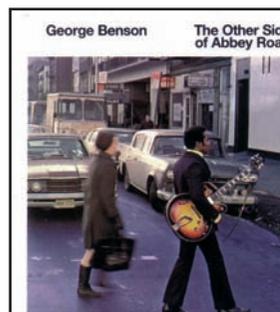
**M**elancholia... Le titre à lui seul définit le projet du saxophoniste **Matt Criscuolo** : «Avec ce CD, j'ai voulu créer une musique qui révèle son aspect mélancolique dans la veine de Chopin ou Rachmaninov. Pour mener à bien son projet,

Criscuolo s'est entouré de musiciens de qualité, qui sont aussi ses amis : **Larry Willis** (p), **Phil Bowler** (b) et **Billy Drummond** (dm). Sur cette base-là, le leader peut développer les thèmes de sa création tranquillement, pour ne pas dire mélancoliquement. Le tapis soyeux que déroule le pianiste pour le saxophoniste met en lumière les phrases de l'altiste. Après «**Ethiopia**» où les cordes font leur apparition, le quintet aborde des thèmes écrits par des maîtres de la note bleue. **Wayne Shorter** («**Infant Eyes**» et «**Miyako**») trouve naturellement sa place ici. Le fondateur de **Weather Report** constitue un phare pour **Matt Criscuolo**, au même titre que **Gary Bartz** ou **Bunky Green**. L'association piano-saxo constitue une des belles réussites de l'album, que la présence des cordes accentue avantageusement. «**Chan's Song**» d'**Herbie Hancock** semble parfois un peu poussif, mais ne modifie pas pour autant la bonne impression générale de l'album. Enfin, «**Melancholia**» de **Billy Eckstine** clôt le tableau de manière très délicate

IL Y A 40 ANS

## George Benson

### The Other Side of Abbey Road



**G**eorge Benson est l'un des rares musiciens de jazz à avoir vendu des millions d'albums, au cours de sa carrière. Celui que l'on présentait comme le digne successeur de **Wes Montgomery**, semble avoir suivi, voire dépassé, le chemin de son illustre aîné. Après des débuts très

marqués par le hard-bop et le jazz made in the tradition, le guitariste va peu à peu se démarquer de ces racines pour répondre favorablement aux sirènes de la musique commerciale. À la mort de **Wes**, **Benson** lui succède, tout naturellement chez **A&M**. Avec cette maison de disques, il continue dans la voie amorcée chez **Verve**. C'est à ce même moment que **Miles Davis** le réclame pour tenir la guitare dans son groupe. Les sessions avec le trompettiste, assez épiques, débouchent sur deux titres : «**Paraphernalia**» (**Miles in the Sky**) et **Sanctuary** (**Circle in the Round**). **George Benson** est alors un personnage important de la scène jazz. En signant chez **Creed Taylor** (CTI), il inscrit de nombreuses pop-songs à son répertoire. **The Other Side of Abbey Road** succède à **White Rabbit** du **Jefferson Starship**. Pour ses interprétations des **Beatles**, il est accompagné d'**Herbie Hancock** (p), **Ron Carter** (b), **Idris Muhammad** (dm), **Freddie Hubbard** (tp) et d'un quatuor à cordes. «**Come Together**» sent le feu tant la guitare de **Benson** scintille sous le tempo lancinant de ses partenaires. Le guitariste fait entendre sa voix de félin sur «**Oh ! Darling**», puis «**Here Comes the Sun**» et «**I Want You**», histoire de ne pas oublier qu'il a surtout débuté par le chant. L'accompagnement développé par ses acolytes est sublime et met bien en lumière les qualités d'artiste et de guitariste de **George Benson**. Malgré les cordes et les cuivres, la guitare du musicien de **Philadelphie** reste magique et l'on peut se délecter de la classe de **Mister George** sur les compos archis connues des quatre garçons dans le vent.



*Des chansons CorSES,  
rien que des chansons CorSES !*

Ajaccio  
107.2

Porto-Vecchio  
106.4

Propriano  
90.0

Corte  
102.5

[www.corsicaradio.com](http://www.corsicaradio.com)